



DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



TABLE DES MATIÈRES

Éditoriaux	3
Les temps forts 2019	4
Les Hautes-Alpes en bref	6
Les élus	8
SOLIDARITÉS	
Enfance et famille	10
Protection maternelle et infantile	12
Autonomie	14
Insertion	16
TERRITOIRES	
Déplacements	18
Aide aux communes	20
Développement agricole et touristique	22
Énergie, forêt, climat	24
Eau, ressources naturelles et risques	26
Bâtiments	28
Filière air et aéroports	30
Laboratoire départemental vétérinaire et d'hygiène alimentaire	31
CULTURE	
Archives départementales	32
Bibliothèque départementale	33
Centre départemental de ressources des arts	34
Musée muséum départemental	35
JEUNESSE	
Éducation	36
Jeunesse	37
SPORTS	
Grands événements	38
Sports	39
RESSOURCES	
Numériques, usages et moyens	40
Ressources humaines	42
Finances, budget	44
Juridique	45
Communication	45
Accueil, courrier, protocole	46
Assemblées et commissions	46
ANNEXES	
Aide aux tiers	47
Bilan financier	50

Aménageur du territoire et premier partenaire de celles et ceux qui le font, à travers la vie de nos Communes et Intercommunalités. Voilà comment je conçois le Département et ses missions fondamentales. Et l'année 2019 en est un très bel exemple.

Grâce aux décisions qu'il a prises il y a quelques années et au retour d'une conjoncture qui lui est plus favorable, le Département des Hautes-Alpes a retrouvé les moyens d'agir et d'être aux côtés des acteurs locaux pour embellir notre territoire et lui assurer un avenir à la hauteur des sommets qui le composent.

Des gorges de la Méouge au col du Galibier, des champs de lavande du Serrois aux glaciers des Écrins, le Département est au service de chacune de nos vallées et de chacun de nos concitoyens. Du nourrisson aux personnes âgées ou handicapées, il intervient pour apporter une réponse adaptée aux besoins de chacun.

Parce que s'il est garant d'un développement harmonieux entre nos vallées, le Département est aussi le garant de la solidarité entre nos concitoyens. Qu'elles soient dans le domaine du handicap, des personnes âgées, de l'insertion, les politiques de solidarité entre les Haut-Alpins représentent près de la moitié des énergies développées chaque année par le Département.

Cette action est permise par le travail de ses 1000 agents. Des femmes et des hommes aux compétences remarquables, qui sont en prise avec le territoire et les publics auxquels ils s'intéressent. Leur présence, leurs connaissances, leurs analyses font que le Département est un échelon incontournable dans le quotidien de chacune et chacun d'entre nous.

Leur action est résumée dans ce rapport d'activité des services du Département pour l'année 2019. Je ne doute pas un instant qu'il sera un outil précieux pour que chaque Haut-Alpin comprenne l'action publique grâce aux nombreux exemples concrets de réalisations du Département.

Jean-Marie Bernard
Président du Département

Agir pour le territoire au travers de nos compétences propres, qu'elles soient réglementaires ou volontaristes, faire jouer la solidarité territoriale au travers de dispositifs d'accompagnement financier, apporter l'ingénierie et l'expertise aux collectivités et aux partenaires pour les aider à conduire leurs propres projets et enfin animer les solidarités humaines pour accompagner les Hauts-Alpins à tous les âges de la vie ; tels sont les grands axes qui orientent les tâches quotidiennes des agents départementaux. Ce qui caractérise leur action, c'est l'extrême variété de leurs domaines d'intervention, la diversité de leurs missions qui se déclinent en 140 métiers différents exercés sur pas moins de 54 sites de proximité sur l'ensemble du département. Cette richesse d'expériences et de compétences, l'attachement aux valeurs du service public et aux territoires sur lequel ils vivent et travaillent les rend aptes à s'investir aux côtés des élus pour appuyer la création de dispositifs nouveaux pour les usagers du service public, accompagner les publics les plus fragiles, stimuler une offre culturelle et sportive, intervenir sur l'aménagement de leur territoire, la protection de leur environnement, l'emploi, le confort des collégiens...

La lecture de ce rapport d'activité vous plonge dans leur actualité quotidienne, au service des Haut-Alpins.

Jérôme Scholly
Directeur général des services



LES TEMPS FORTS

2019



Janvier

Rallye Monte-Carlo

Le 1^{er} rallye de la saison est remporté par Sébastien Ogier et Julien Ingrassia. C'est le Monte-Carlo le plus serré de l'histoire avec 2 secondes d'avance seulement sur le 2^e. Grâce à cette 7^e victoire, le Champsaurin égale le record de Sébastien Loeb.



Février

Coupe du monde de ski alpinisme à Devoluy

Couplée à la « Grande trace », la course historique qui fête ses 30 ans, l'épreuve a attiré les meilleurs spécialistes mondiaux. Les fortes chutes de neige ont obligé les organisateurs à adapter le parcours pour la sécurité des coureurs.



Mars

Restaurations au château de Montmaur jusqu'en octobre

752 000 € pour achever les travaux de restauration de l'escalier et du mur sud du château. Des travaux contraints par la réglementation s'appliquant aux bâtiments classés monuments historiques.



Mai

Culture en stock

Près de 300 jeunes Haut-Alpins ont répondu à l'invitation du Département pour participer aux ateliers et tester des pratiques culturelles actuelles : hip hop, DJ, graph, impro, photo...



Janvier

Présentation du schéma départemental de la culture

Affirmer la singularité culturelle des Hautes-Alpes, tout en étant le garant des solidarités, tels sont les objectifs du plan d'action en faveur de la culture déployé par le Département pour la période 2019-2021.



Février

Salon de l'agriculture

Les Hautes-Alpes encore présentes sur ce salon incontournable pour promouvoir les produits et les savoir-faire du territoire. Et pour assurer cette promotion, la motivation intacte des producteurs locaux et de l'Agence de développement.



Mai

Inauguration de la régie culturelle à Veynes

Un événement rendu possible grâce à la coopération du Département et de la Région. La régie propose aux organisateurs d'événements, associations et collectivités, un parc de matériel de spectacle à emprunter.



Juin

Le Département gestionnaire de barrages ?

Le Département vote une délibération pour afficher son ambition concernant la gestion des barrages hydrauliques des Hautes-Alpes, dont Serre-Ponçon. Si l'État confirme cette possibilité, par le biais d'une société d'économie mixte hydroélectrique.



Juillet

Tour de France à Gap et Embrun

L'italien Matteo Trentin gagne en solitaire à Gap le 24 juillet alors que Julian Alaphilippe est le porteur du maillot jaune. Le lendemain, le colombien Nairo Quintana franchit le Galibier en tête et remporte à Valloire une étape partie d'Embrun.



Juillet

Violentes intempéries dans la Clarée

Les 1^{ers} et 2 juillet, de violents orages s'abattent sur la vallée de la Clarée. Les RD 994G, 201 et 1091 sont coupées en plusieurs endroits. Ils nécessitent des interventions en urgence de l'antenne technique de Briançon.



Octobre

Rencontres de la filière bois

Avec Fibois Sud, l'interprofession régionale de la filière forêt-bois, la Région et l'État, le Département reçoit 300 maîtres d'ouvrages, collectivités et entreprises de la filière pour un salon professionnel avec exposants et conférences.



Novembre

Le Département candidat au label « terre de jeux »

Dans la perspective des jeux olympiques de Paris 2024, le Département se mobilise pour obtenir le droit d'accueillir des délégations étrangères souhaitant s'entraîner en canoë-kayak, voile, VTT et escalade.



Décembre

Un accord-cadre entre le Département et l'Agence de l'eau

En 2019 démarre le 11^e programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse (2019-2024). Un accord-cadre est signé qui consacre l'importance des missions du Département : assistance technique, suivi qualité...



Juillet

La fibre sur tout le territoire

Le Département signe une convention avec SFR dans laquelle l'opérateur privé s'engage à raccorder l'intégralité du département au très haut débit à ses frais (hors Gap qui a confié ce travail à Orange). Un investissement supérieur à 200 M€.



Septembre

Inauguration de la capitainerie de Savines-le-Lac

Ce bâtiment accueille les usagers dans d'excellentes conditions. Il assure aussi la sécurité et le confort des personnels techniques du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon.



Octobre

Journée nationale des aidants

Dans les Hautes-Alpes, les professionnels choisissent de consacrer une semaine entière aux personnes qui aident, de façon régulière et dans la vie quotidienne, un proche en perte d'autonomie. Au programme, des ateliers pour informer et soutenir.



Novembre

Création de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance

Première conférence annuelle le 25 novembre pour l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance. Sa mission : recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger.



Toute l'année

Territoire 100% inclusif

Le Département s'engage dans la démarche « Territoires 100 % inclusifs ». Objectif : proposer des projets pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap dans tous les domaines : accès aux droits, à l'emploi, à la santé...

LES HAUTES-ALPES

EN BREF

5 548,7 km²
25,4 habitants par km²



141 284 habitants

- 16,6 % ont moins de 15 ans
- 13,9 % ont entre 15 et 29 ans
- 17,6 % ont entre 30 et 44 ans
- 21,3 % ont entre 45 et 59 ans
- 19,2 % ont entre 60 et 74 ans
- 11,4 % ont plus de 75 ans

(insee 2017)

63 739 ménages fiscaux

48,2 % des ménages sont imposés

(insee 2017)

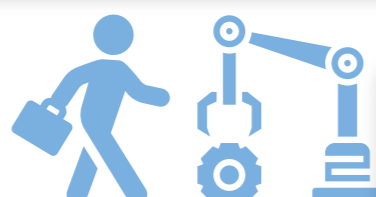
135 493 logements

dont 61 342 résidences secondaires

(insee 2017)

162 communes

8 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération
15 cantons



58 184 emplois dont

- 4,1 % dans l'agriculture
- 5,2 % dans l'industrie
- 8 % dans la construction
- 43,7 % dans les commerces et services
- 38,9 % dans l'administration publique

(insee 2017)

Taux de chômage : 7,3 %

8,9 % en région Sud Paca

(insee 1^{er} trimestre 2020)

17 761 établissements au 31/12/2018

dont près de 60 % dans le domaine du commerce, du transport et des services divers.

(insee 2020)



1 860 exploitations agricoles

couvrent 35% de la superficie du département.

Des productions végétales et animales diverses et de qualité avec 3 Indications géographiques protégées (IGP) :

- l'agneau des Alpes du Sud,
- la pomme des Alpes de Haute-Durance
- et les vins des Hautes-Alpes.

388 000 lits touristiques 22,7 millions de nuitées

- 46 % l'été
- 38 % l'hiver
- 16 % le printemps et l'automne



1,22 milliard d'euros

de consommation touristique dont les 2/3 portés par les stations de ski

Le tourisme génère :

- 35 % de la richesse locale
- 15 000 emplois
- avec une forte capacité d'entraînement sur d'autres secteurs d'activités.

Les 30 conseillers départementaux

LES DÉLÉGATIONS

Jean-Marie BERNARD,
Président

Patrick RICOU,
1^{er} Vice-président, en charge
du développement économique
et des finances départementales

Maryvonne GRENIER,
2^e Vice-présidente, en charge
de l'éducation et de la jeunesse

Marcel CANNAT,
3^e Vice-président, en charge des routes,
des transports, des bâtiments,
des affaires militaires et de la sécurité

Marie-Noëlle DISDIER,
4^e Vice-présidente, en charge
de la cohésion sociale et de la solidarité
intergénérationnelle

Daniel GALLAND,
5^e Vice-président, en charge
du sport et des grands événements

Bénédicte FEROTIN,
6^e Vice-présidente, en charge
du patrimoine culturel

Marc VIOSSAT,
7^e Vice-président, en charge
des ressources naturelles, de l'énergie,
du climat et des déchets

Gérard TENOUX,
8^e Vice-président, en charge
de l'emploi, de l'insertion, du logement
social et des infrastructures numériques

Marine MICHEL,
9^e Vice-présidente, en charge
des syndicats mixtes et de la mise
en œuvre du Plan départemental
des espaces, sites et itinéraires

Béatrice ALLOSIA,
déléguee à l'enfance et à la famille

Carole CHAUVET,
déléguee à la jeunesse

Jean CONREAUX,
délégue au commerce, à l'artisanat
et aux circuits courts

Valérie GARCIN-EYMEOUD,
déléguee aux ressources humaines
du Département

Christian HUBAUD,
délégue à l'agriculture et aux forêts

Ginette MOSTACHI,
déléguee à l'autonomie
des personnes âgées

Arnaud MURGIA,
délégue au développement
de l'économie numérique

Lionel PARA,
délégue à la réforme territoriale

Françoise PINET,
déléguee à la protection
maternelle et infantile

Bernadette SAUDEMONT,
déléguee à la vie associative, aux arts
vivants, aux affaires européennes
et régionales

Patricia VINCENT,
déléguee à l'aérodrome de Gap-Tallard
et à l'égalité entre les femmes et les
hommes

www.hautes-alpes.fr
Photographies : Jean-Luc Armand



SOLIDARITÉS

ENFANCE ET FAMILLE

• Dépenses de fonctionnement : **11 M€**

- **621** présumés mineurs non accompagnés pris en charge par le Département
- **552** aides financières accordées aux familles
- **699** informations reçues par la cellule de recueil des informations préoccupantes concernant 562 enfants
- **567** mineurs pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (mesures à domicile et placements)



Qu'est-ce-que l'aide sociale à l'enfance ?

L'aide sociale à l'enfance (ASE) est une compétence obligatoire du Département. Le service Enfance et famille du Département accueille des enfants jusqu'à l'âge de 21 ans dans le cadre de la protection de l'enfance. Sur le terrain, les équipes médico-sociales, au sein des Maisons des solidarités réparties sur l'ensemble du département, réalisent des interventions à domicile dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance. Dans le cadre de sa mission, le service peut apporter un soutien aux familles à leur domicile (éducatif, financier...) ou accueillir et prendre en charge, y compris en urgence, les enfants qui lui sont confiés par leurs parents ou par le juge des enfants.

Creation de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance

L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE), première brique de l'Observatoire social départemental, est placé sous l'autorité du président du Département. Il a notamment pour missions de recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département, et de suivre le schéma départemental.

Sa composition pluri-institutionnelle est précisée par décret. Le procureur de la République, le juge des enfants, l'Éducation nationale et l'Agence régionale de santé sont notamment présents. Un comité de pilotage s'est réuni le 13 novembre et la première conférence annuelle a eu lieu le 25 novembre 2019.

Une formation départementale des acteurs de la protection de l'enfance

Le Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) de Rhône-Alpes est intervenu auprès des cadres en charge de la protection de l'enfance. La formation assurée par ses soins a pour objectif une équité d'évaluation et de traitement tout au long du parcours de l'enfant en protection de l'enfance. S'appuyant sur des référentiels et des outils cliniques scientifiquement validés, cette formation s'est déroulée en plusieurs temps. À terme, l'ensemble des professionnels en charge, notamment des évaluations des informations préoccupantes, seront formés par des cadres transmetteurs, afin que les pratiques soient harmonisées.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, un axe visant les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) a été travaillé autour de conventions avec des associations, notamment Mission Jeunes 05. Conventionnée afin d'accompagner ces jeunes dans leurs démarches administratives et d'insertion socio-professionnelle, cette structure a pour objectif que chaque jeune sortant de l'ASE puisse trouver des solutions adaptées à son profil. Cet accompagnement est fortement mobilisé pour les mineurs non accompagnés afin qu'ils puissent trouver des maîtres d'apprentissage, et pour faciliter leur accès au droit commun.



L'informatisation des données de l'ASE

Le service Enfance famille est doté de deux agents qui se partagent les missions de chefs de projet « utilisateur Solis ». Un important travail de paramétrage de ce progiciel a été réalisé, notamment pour fiabiliser les données relatives aux familles et enfants suivis par l'ASE. Ce travail a été rendu nécessaire avec la création de l'ODPE. Un guide utilisateur a été rédigé et des formations ont ensuite eu lieu à destination des professionnels des territoires. Il a prioritairement concerné le placement des enfants, et les mesures d'accompagnement à domicile. Ce travail est toujours en cours, notamment pour la saisie des informations préoccupantes.





PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

- Dépenses de fonctionnement : **367 945 €**
- Recettes de fonctionnement : **130 677 €**

- **551** assistants maternels et **48** assistants familiaux possèdent un agrément
- le département compte **1 705** places d'accueil chez les assistants maternels et **84** places en familles d'accueil
- le département dispose de **17** Maisons d'assistants maternels (MAM) offrant **180** places d'accueil
- **332 426 €** de subventions versées (dont **246 042 €** au Centre d'action médico-sociale précoce)

Le suivi de grossesse et une attention bienveillante après la naissance

Le suivi de grossesse est réalisé par les trois sages-femmes du Département au sein des Maisons des solidarités (MDS). Elles proposent des visites à domicile à une femme enceinte sur 10 ainsi que des consultations et séances collectives. Ces prises en charge trouvent leur prolongation en post-natal avec des permanences et des visites à domicile des puéricultrices. Les médecins de PMI sont sollicités dans le cadre du suivi médical (près de 4 000 consultations effectués) et de façon universelle dans le cadre des bilans en écoles maternelles (un enfant de 4 ans sur 4 est orienté vers le médecin traitant et un sur 8 vers l'ophtalmologiste).

La saisie pour la mission épidémiologique et le remboursement des actes par la CPAM 05

En 2019, le Département a renouvelé sa convention de partenariat avec la CPAM en précisant que les bilans effectués en école maternelle par les médecins et les puéricultrices de la PMI seraient dorénavant remboursés. La Protection maternelle et infantile (PMI) a reçu puis saisi 1 163 certificats de santé (CS) du 8^e jour, 715 CS du 9^e mois et 548 CS du 24^e mois envoyés par les maternités et les médecins traitants. La mise en œuvre de la télétransmission a conduit par ailleurs à facturer à la CPAM 05 près de 6 000 actes médicaux concernant 1 713 patients pour un montant de 94 437 €.

Des actions de planification familiale variées

Les consultations de vie affective, sexualité et contraception s'adressent à toute la population haut-alpine, au sein des Maisons des solidarités avec une attention toute particulière pour les personnes vulnérables et les mineurs. Ces actions sont conduites par les médecins, sages-femmes et conseillères conjugales et familiales, qui enrichissent cette activité de prise en charge individuelle par des actions collectives au sein des collèges principalement.



La psychomotricité : vecteur de la prévention des troubles du neurodéveloppement de l'enfant

En 2019, le Département a initié un parcours de soins en psychomotricité pour les nourrissons et jeunes enfants de 6 mois à 2 ans dont le développement, les postures ou les interactions parent-enfant présentent des facteurs de risque. L'action vise à rendre accessible à tous le recours à la psychomotricité, en permettant la prise en charge financière d'un bilan de psychomotricité dans la limite de 150 euros par enfant. L'intervention se veut précoce et vise à assurer une meilleure prévention et un meilleur repérage des troubles du neurodéveloppement du jeune enfant. Un volet particulier de ce dispositif est prévu pour les enfants de 0 à 4 ans confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Une journée départementale à l'attention des professionnels de la petite enfance

Comme chaque année, la Commission départementale de l'accueil du jeune enfant (CDAJE) organise une journée de formation pour l'ensemble des professionnels de l'accueil du jeune enfant, c'est-à-dire les assistants maternels, familiaux et le personnel des crèches. Cette journée, organisée le 20 septembre, a été animée par le Docteur Marie-Agnès Jeune, pédiatre et directrice d'un Centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS) en région parisienne. Elle a rassemblé plus de cinquante participants et a permis de faire le point sur les connaissances actuelles du neuro-développement de l'enfant et le repérage des troubles du spectre autistique.



Une trentaine d'assistants maternels ont participé, le 9 mai 2019, à la journée institutionnelle organisée par le service départemental de la PMI.

Une formation professionnelle renforcée pour les assistants maternels

La formation des assistants maternels constitue un enjeu majeur pour l'accueil des jeunes enfants sur le territoire départemental. Elle se compose en deux volets :

- une formation initiale et obligatoire d'une durée de 120 heures, à la charge du Département ;
- une formation continue tout au long de la carrière du professionnel de la petite enfance.

Le décret du 23 octobre 2018 relatif à la formation et au renouvellement d'agrément des assistants maternels, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, a profondément modifié les objectifs, le contenu, la durée et les modalités de mise en œuvre de la formation obligatoire des assistants maternels agréés. Il a modifié également les modalités de renouvellement de l'agrément des assistants maternels, offrant la possibilité à ceux qui obtiendront la moyenne à chacune des deux unités du CAP AEPE de se voir octroyer un agrément pour 10 ans au lieu de 5. La formation obligatoire des assistants maternels financée par le Département, a été organisée, en 2019, par le service de la PMI en lien avec le SDIS 05 et l'organisme de formation REFERENCE. Cette formation a mobilisé 2688 heures de formation obligatoire financées par le Département, soit 448 journées, pour un coût de 20 451 €. 45 assistants maternels l'ont suivie.

SOLIDARITÉS

AUTONOMIE

- Dépenses de fonctionnement personnes âgées : **19,7 M€**
- Dépenses de fonctionnement personnes handicapées : **24,1 M€**

- Près de **11 000** demandes déposées à la Maison Départementale de l'Autonomie qui concernent près de 4 000 personnes en situation de handicap et 3 634 plans d'aide APA en 2019.
- **36** nouvelles situations de handicap particulièrement complexes, qui ont nécessité un accompagnement qui va au-delà des dispositifs habituels du Département.
- **118** signalements de danger concernant des personnes majeures, dont **63 %** sont des personnes âgées.
- **108** enfants hauts-alpins ont bénéficié d'un transport scolaire financé par le Département pour une enveloppe de **700 000 €**.

Simplification des démarches pour faire une demande d'APA

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile concerne les personnes âgées de 60 ans et plus qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de leur vie quotidienne. Les démarches à réaliser par les usagers pour l'obtenir ont été simplifiées en 2019. Ainsi, le plan d'aide APA discuté avec l'usager lors de la visite à domicile d'un professionnel en gérontologie est validé sans délai. Il n'est plus demandé à la personne de formaliser par écrit son accord. Par ailleurs, le Département attribue désormais l'aide pour une durée illimitée. Tant que les besoins de la personne n'évoluent pas, elle n'a pas besoin de renouveler sa demande, alors qu'elle devait auparavant le faire tous les 3 ans.

Personnes majeures vulnérables : coordination et information

À l'initiative du Département des Hautes-Alpes, un projet de protocole d'échanges d'informations a vu le jour en 2018 réunissant la préfecture, le parquet, l'Agence régionale de santé, le Centre hospitalier intercommunal des Alpes du sud et le Centre hospitalier Buëch Durance de Laragne. En 2019, ce protocole a permis de favoriser la coordination de l'action et la circulation de l'information entre eux.

Le maintien à domicile, un enjeu d'avenir

Le maintien à domicile est moins onéreux, plus pratique et confortable pour les familles et les personnes dépendantes. C'est pourquoi de nombreux particuliers emploient une personne à leur domicile pour les aider dans leur quotidien. Faciliter la professionnalisation de ces emplois à domicile est un enjeu pour le Département pour accroître la qualité de la prise en charge. C'est la raison pour laquelle il a renouvelé une convention avec « Iperia, l'Institut » pour former les assistants de vie et rompre leur isolement. Cette convention comprend la création d'un lieu ressources rue Carnot, à Gap. Porté par l'association Ergologic, organisme de formation labellisé dédié aux professionnels autour du métier d'assistant de vie, il accueille salariés, employeurs et aidants qui y trouvent des informations précieuses.

Le Département s'est également rapproché de la Fédération des particuliers-employeurs (FEPEM) qui propose des points relais dans les Maisons France services et des réunions sur le territoire. Des rencontres d'information collective à l'attention des employeurs de plus de 60 ans d'un salarié à domicile vont se mettre en place sur l'ensemble du territoire.

Le 6 octobre : journée nationale des aidants

Dans les Hautes-Alpes, les professionnels ont choisi de consacrer une semaine entière, du 30 septembre au 5 octobre, aux personnes qui aident, de façon régulière, et dans les actes de la vie quotidienne, un proche en perte d'autonomie. Des ateliers ont été organisés sur tout le territoire pour aller à la rencontre de ces aidants, les informer et les soutenir. Le thème retenu pour 2019 au niveau national était « la santé des aidants ». En effet, accaparés par leurs tâches, nombre d'entre eux négligent leur propre santé.



2019, c'est aussi...

Le Département des Hautes-Alpes a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « territoire 100% inclusif », lancé par le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées. Il a associé l'Agence régionale de santé et l'Éducation nationale à cette démarche qui consiste à questionner les conditions de construction des politiques publiques avec les acteurs de la société civile, et en premier lieu les personnes en situation de handicap elles-mêmes. Objectifs : décloisonner les différents services administratifs, fluidifier les parcours et faciliter la transformation de l'offre de services. Elle permettra aussi d'éviter les ruptures de parcours des personnes. Cette démarche d'inclusion engage le Département des Hautes-Alpes dans une nouvelle direction, en adéquation avec les principes qui régissent le Schéma départemental unique des solidarités et le dispositif de la Réponse accompagnée pour tous.



Le Professeur Charles Gardou, auteur de « la société inclusive : parlons-en ! » a participé au lancement du dispositif « Hautes-Alpes : Territoire 100 % inclusif » le 18 octobre 2019.



Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Le Département a approuvé l'expérimentation d'une nouvelle tarification des SAAD proposée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA, décret du 15 mai 2019 visant la préfiguration d'un nouveau modèle de financement). Un appel à candidatures a permis de retenir l'ADMR et Alp'Age autonomie pour la signature de contrats pluriannuel d'objectifs et de moyens. Ce nouveau modèle de financement est basé sur un tarif départemental fixé à 21 € auquel viennent s'ajouter des compensations d'obligations de service public liées à des surcoûts pour des prises en charge des bénéficiaires les plus dépendants ou les plus isolés. Le Département a ainsi bénéficié d'une enveloppe de 229 251,75 € de la CNSA pour la durée des CPOM afin de valoriser la qualité des interventions.

SOLIDARITÉS

INSERTION



- Dépenses de fonctionnement :
341 500 €

- **219 600 €** à destination des centres sociaux
- **60 500 €** en faveur des associations départementales œuvrant dans le domaine de la jeunesse
- **36 400 €** attribués aux Maisons de la jeunesse et de la culture (MJC)
- **14 000 €** à destination des chantiers de jeunes bénévoles

Lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi

Le 12 juillet 2019, le Département des Hautes-Alpes et l'État ont signé la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté 2019-2021. Cet engagement porte sur un nombre limité d'objectifs, définis au niveau national : garantir l'insertion des bénéficiaires du RSA, revaloriser le travail social au service de toutes les familles, en particulier en généralisant les démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité et de référent de parcours, prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance. En complément, des actions d'initiative départementale sont également prévues afin d'adapter cette stratégie nationale aux enjeux du territoire. 16 fiches actions ont été contractualisées à partir de ces objectifs et d'un diagnostic portant sur les besoins sociaux et les actions mises en œuvre sur le territoire. Ce fonds s'articule avec le Fonds d'appui aux politiques d'insertion que le Département mobilise depuis 2017. Celui-ci sera intégré au fonds de lutte contre la pauvreté en 2020.

Formation des bénéficiaires du RSA avec la Région PACA

Le Département a fait de l'emploi une priorité, notamment dans le cadre du Programme départemental d'insertion, engageant ainsi les moyens nécessaires pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA : accompagnement renforcé par des partenaires spécialisés, prestations d'accompagnement spécifiques et aides financières, soutien à la création et au maintien d'activité, politique des contrats aidés, notamment au sein des structures de l'insertion par l'activité économique. Dans une perspective de retour à l'emploi durable des bénéficiaires du RSA, le Département favorise l'accès de ce public à la formation. Il a ainsi renforcé sa collaboration avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la base d'un engagement respectif de la Région, pour la formation professionnelle et du Département, pour le suivi et l'accompagnement du public RSA. Le Département devient prescripteur institutionnel de l'offre de formation de la Région : les bénéficiaires seront identifiés et orientés directement par les référents uniques RSA du Département.



L'insertion par l'activité économique (IAE)

Les structures IAE ont été conventionnées pour 260 emplois équivalents temps plein en 2019. Le nombre de personnes bénéficiaires du RSA a connu une nette augmentation sur l'ensemble des structures, notamment en ateliers et chantiers d'insertion (ACI). 248 personnes bénéficiaires du RSA ont signé un contrat de travail au sein des structures IAE représentant 1280 mois d'activité dont 1149 mois en ACI.

Pour soutenir l'emploi du public RSA en insertion au sein des structures IAE, le Département a versé un million d'euros d'aide à ce secteur pour le financement des aides au poste et à l'accompagnement des personnes salariées en insertion.



Un accompagnement adapté des bénéficiaires du RSA

L'amélioration des informations collectives (25 en 2019) et des entretiens d'orientation RSA a permis une hausse de 36 % du nombre de désignations d'un référent unique pour les nouveaux entrants dans le dispositif RSA par rapport à 2018. Les orientations sont également plus rapides avec un taux de réalisation dans un délai d'un mois qui a progressé de 24 %. Le parcours d'insertion est également plus dynamique avec un nombre de réorientations qui a évolué. Au total, 1 170 bénéficiaires du RSA ont été orientés et réorientés vers un accompagnement plus adapté en 2019. Grâce à un travail de diagnostic, de repérage, de pointage et de mobilisation de l'ensemble des référents uniques, 1 997 situations d'insertion ont été étudiées en équipe pluridisciplinaire RSA. 495 accompagnements sociaux, 622 accompagnements socioprofessionnels par l'opérateur d'insertion, 126 accompagnements par Handirect 05, 55 accompagnements Mission Jeunes, 50 accompagnements MSA et 90 accompagnements par le référent travailleurs non-salariés ont été validés.



TERRITOIRES

DÉPLACEMENTS

- Dépenses d'investissement : **34,7 M€**
- Dépenses de fonctionnement : **5,5 M€**

- **90,94 km** de chaussées revêtues
- **703,62 km** de chaussées marquées (signalisation horizontale)
- **879 599** connexions au site inforoute (582 000 en 2018)
- **265 991** heures de travail réalisées par les agents d'exploitation, dont **61 465** heures de viabilité hivernale, soit **23%** de l'activité

RD 947 - Pas de l'Ours

Les travaux, démarrés à l'automne 2018, ont permis de rétablir une circulation pour l'hiver 2019-2020, avec un alternat de circulation bien moins impactant qu'antérieurement. Les travaux 2019 se sont déroulés de manière conforme aux prévisions et aux études menées. Seule une zone d'une centaine de mètres a posé problème en raison de la nature des sols. Il s'agit d'une zone stable mais constituée d'un amalgame de blocs enchâssés dans une matrice schisteuse, rendant difficile la technique de paroi clouée avec les clous de 20 mètres de long prévus. Une nouvelle étude et une solution technique adaptée ont donc été nécessaires pour franchir cette zone.

Parallèlement les travaux les plus importants du Pont du Moulin (Aiguilles) qui franchit le Guil ont été effectués en 2019, permettant sa mise en circulation de manière provisoire fin 2019.



Modernisation de la RD 1075

Le Département a poursuivi la mise en œuvre du programme de modernisation de la RD 1075 dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2015-2020. Les études de conception pour la réalisation d'un créneau de dépassement dans le sens descendant sur la commune de Saint-Julien-en-Beauchêne ont été achevées et les marchés de travaux notifiés. Le montant total de l'opération est estimé à 1,8M€. Les études pour la réalisation de zones de récupération en accotements, sur la même commune, se sont également terminées et les marchés de travaux notifiés. L'opération consiste en un élargissement et une sécurisation des accotements pour limiter les accidents en cas d'écart d'un véhicule. Le montant total de l'opération est estimé à 2,2M€. Ces opérations bénéficient d'un cofinancement à hauteur de 60 % de l'État et de 20 % de la Région.

Le Département a également lancé une série de consultations pour sélectionner les bureaux d'études pour la réalisation des futurs travaux d'aménagement de cet itinéraire (protections hydrauliques, modernisation de ponts, augmentation de gabarit routier).



Un nouveau pont à Aspres-sur-Buëch (RD 994A)

Le Département a fait inscrire au programme de modernisation de la RD 1075 la réalisation d'un nouveau pont sur le Grand-Buëch sur la RD 994A à Aspres-sur-Buëch. L'opération a consisté à construire un nouveau pont en le réalignant avec la RD 994A pour permettre une circulation plus fluide et sécurisée. Des travaux de raccordement routier de part et d'autre du nouveau pont ont été réalisés pour effacer les virages d'accès.

Le montant total de l'opération est de 2,5 M€ avec un cofinancement à hauteur de 60 % de l'État et de 20 % de la Région.

Acquisition d'un lamier

Pour limiter leur pousse en bordure de route, maintenir le gabarit routier et limiter les risques de chutes de branches sur la voirie, les arbres en bordure du domaine public doivent être élagués. Ce travail était assuré jusqu'alors manuellement, à l'aide de nacelles, par les services du Département ou par une entreprise privée. Au vu du volume que ce travail représente, le Département a acquis en 2019 un atelier lamier. Il est composé d'un tracteur et d'une épareuse dont la longueur du bras permet de couper des branches à 8 mètres de hauteur. L'activité a été confiée à l'Agence routière départementale qui intervient sur tout le territoire suivant un planning annuel, généralement du mois d'octobre jusqu'à la fin mars. Le reste de l'année, le porteur est affecté au fauchage.



Intempéries de juillet 2019

Les 1^{er} et 2 juillet, de violents orages s'abattaient sur la vallée de la Clarée, suivis le 3 par un autre orage en Haute Guisane. Les RD 994G, 201 et 1091 ont été coupées en plusieurs endroits : torrent de la Ruine, du Rivet, de Pinatelle, des Sagnes, de Bruzat, des Acles et tunnel du Rif Blanc. Le 25 juillet, jour d'affluence en raison du passage du Tour de France au Col du Galibier, un phénomène du même type touchait la RD 1091 en aval de La Grave. Les équipes de l'antenne technique de Briançon renforcées par des entreprises locales ont été mobilisées pour déblayer et remettre en état les infrastructures routières : rétablissement et curage de fossé, nettoyage et réparation de chaussée, réparation d'ouvrages hydrauliques et balayage. Les derniers travaux se sont terminés courant novembre par l'enlèvement de déblais déposés en urgence en bordure de la Clarée.



TERRITOIRES

AIDE AUX COMMUNES

- Dépenses d'investissement : **11,5 M€**
- Dépenses de fonctionnement : **11,5 M€**

- **445** subventions d'investissement attribuées
- **135** subventions de fonctionnement attribuées
- **69,162 M€** : de travaux générés

Attractivité territoriale

54 opérations ont été votées par le Département en 2019 pour renforcer l'attractivité touristique, culturelle, sportive et patrimoniale des Hautes-Alpes. Elles représentent un montant global de 4,2 M€ de subventions et plus de 31 M€ de travaux.

Au-delà de l'accompagnement des stations pour le développement des équipements liés à la pratique du ski alpin et nordique, ces opérations ont aussi concerné l'aménagement durable des cœurs de station et leur diversification hiver/été. L'enveloppe « attractivité du territoire » a permis également de financer les opérations de conservation des sites Vauban en cohérence avec le contrat de plan État/Région.

Au service des collectivités

Le Département a mobilisé 5,2M€ et financé 111 opérations au profit des communes et de leurs groupements pour :

- sécuriser et économiser la ressource en eau potable et préserver les milieux et améliorer les systèmes d'assainissement,
- assurer le soutien aux services publics à vocations sociales et culturelles, destinés aux populations résidentes,
- promouvoir la politique départementale en matière d'économie d'énergie, d'utilisation de matériaux locaux, le développement des énergies renouvelables et le soutien à la filière bois,
- limiter la vulnérabilité des collectivités face aux risques naturels majeurs.

Solidarité avec les territoires

La solidarité avec les territoires constitue une des compétences départementales au regard de la loi NOTRe. Pour le Département, elle se décline notamment au travers de deux enveloppes budgétaires : les enveloppes cantonales d'investissement et la solidarité. En 2019, 1,43 M€ ont été mobilisés pour le financement de 154 opérations concernant des travaux d'urgence, de rénovation de bâtiments communaux, l'acquisition de matériel ou de véhicules, et tout autre projet d'investissement, portés par des communes ou leurs groupements, n'entrant pas dans une des thématiques prioritaires. Elles ont représenté plus de 6,5 M€ de travaux.

Aide au fonctionnement des associations...

Le Département apporte son soutien au fonctionnement global et aux événements des associations qui œuvrent dans des domaines variés tels que le sport, la culture, la solidarité, la petite enfance... et contribuent au développement de la vie locale. Au total près de 3,6 M€ ont été votés pour soutenir plus de 850 actions mises en œuvre par des associations. Ces subventions ont été majoritairement inscrites sur les enveloppes dédiées à la thématique dont relève l'action et 287 d'entre-elles ont été attribuées dans le cadre des enveloppes cantonales de fonctionnement.

... mais aussi à leurs investissements

En application du règlement des aides aux tiers applicables depuis 2016, les associations peuvent prétendre à des subventions d'investissement qui leur sont attribuées via les enveloppes cantonales d'investissement. En 2019, 21 opérations ont été subventionnées pour un montant de 42 676 €.

En 2019, l'Assemblée Départementale a identifié le réel besoin des associations de procéder à des investissements pour leur permettre de poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions. Un nouveau dispositif d'aide a été intégré au règlement en vigueur permettant de leur apporter des subventions d'investissement, notamment dans les domaines du sport et de la culture. Avec une dotation de 400 000 € en 2019, le Département a apporté son soutien à 92 opérations représentant un coût global de 1,6M€. Ce nouveau dispositif a connu un véritable engouement.



Centre aquatique de Risoul

Saisie en ligne des demandes de subvention

Après l'extranet pour les associations, les collectivités et les établissements publics sont invités depuis le 1^{er} octobre 2019, à déposer leurs demandes de subvention sur l'espace extranet qui leur est dédié. Les avantages sont multiples, à commencer par la réception d'une attestation de dépôt de subvention dès la fin de la saisie du dossier, un suivi en temps réel de l'état d'avancement du traitement des demandes (en cours d'instruction, votées, en cours de paiement, etc.) et un accès à l'historique des demandes de subvention. L'offre de dépôt en ligne des demandes de versement suivra.



Ecole communale d'Aspres-sur-Buëch





TERRITOIRES

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET TOURISTIQUE

- Dépenses d'investissement : **2,5 M€**
- Dépenses de fonctionnement : **2,5 M€**

- **388 000** lits touristiques dans el Hautes-Alpes
- **4^e** année consécutive de croissance
- **1 860** exploitations agricoles
- **2^e** département bio de France

L'Agence de Développement

L'Agence est un groupement d'intérêt public fondé en 2015. Son champ d'intervention (qui couvre toutes les filières) et son organisation (qui associe acteurs publics et privés) font sa spécificité. En 2019, les produits du groupement s'élèvent à 3,1 M€ pour un résultat de 27 K€. Le bilan s'équilibre à 1,6 M€ avec 0,8 M€ de capitaux propres et 1,2 M€ de disponibilités. La maîtrise des charges de fonctionnement (9% du budget) et de personnel (44%) permet d'engager des actions d'ingénierie et promotion (47%) à la hauteur des exigences du Département. Le rapport d'activités et les indicateurs annuels sont disponibles sur www.espacepro.hautes-alpes.net.

Le tourisme

L'action de l'Agence et du Département vise à conforter les parts de marché de la destination, monter en qualité et internationaliser les clientèles. Cette année, les Hautes-Alpes enregistrent une 4^e année de croissance touristique consécutive avec 22,7 millions de nuitées (+2%) dont 19% de clients étrangers (+3%), 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires (+1,9%) et une amélioration continue des services : Capitainerie de Savines-le-Lac, centre O'dycéa, Alpin Cocoon... Le tourisme, moteur de l'économie départementale, génère 1/3 de la richesse et des emplois. Il a aussi une forte capacité d'entraînement sur d'autres secteurs d'activités.

L'agriculture

Malgré les intempéries, la prédation, l'agribashing, l'année 2019 confirme le dynamisme de la filière agricole. Les Hautes-Alpes comptent 1 860 exploitations qui occupent 35% du territoire. Les priorités de l'Agence et des acteurs du secteur : promouvoir le terroir, repositionner les productions sur des gammes de qualité et biologiques et la distribution sur des circuits de proximité. La percée du bio (avec 30% des surfaces dédiées, les Hautes-Alpes sont le 2^e département bio de France), les 70 installations de jeunes agriculteurs (dont la moitié sont des femmes) ou les 125 hectares de vergers replantés en un an sont autant de signes de réussite.

L'économie

Le Département n'a plus la compétence économique. Pourtant, ses interventions, pour lesquelles il a sollicité le lobbying de l'Agence, dans le déploiement de la fibre optique (100% de couverture en 2022) ou l'amélioration des accès routiers et ferroviaires sont fondamentales pour le développement et la création d'entreprises. En matière d'économie, l'Agence et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur favorisent l'innovation dans des filières comme l'agroalimentaire, l'énergie, l'aéronautique ou le numérique. Il s'agit aussi de convaincre des entrepreneurs de choisir les Hautes-Alpes pour installer leur établissement, améliorer ainsi leur qualité de vie et échapper aux contraintes des métropoles.



Les stations de ski, les 2/3 des retombées touristiques annuelles

Une prise de conscience écologique

2019 constitue un basculement dans la prise de conscience collective de l'urgence écologique. Les Hautes-Alpes vivent le paradoxe d'un territoire très exposé au réchauffement climatique tout en étant parmi les plus vertueux qui soit. C'est ce contexte qui explique la volonté du Département de cogérer les barrages hydrauliques. Tourisme, agriculture, économie, énergie, milieu naturel, risques naturels, habitat, mobilité, citoyenneté, il reste beaucoup à faire et les Haut-Alpins doivent veiller au juste équilibre entre préservation et valorisation de leur nature d'exception, leur plus grande richesse. L'action de l'Agence a été repensée en fin d'année à l'aune de ce paradigme.

2019, une année de croissance

Les 4,25 milliards d'euros de chiffre d'affaires des entreprises (+4,12%), la hausse de l'investissement (+23,1%), le boom des ventes immobilières (+17,44%), les 1 670 créations d'entreprises (+13,1%) et la baisse significative des défaillances (-28,7%) disent la bonne santé économique des Hautes-Alpes. Autre tendance heureuse, le département connaît une croissance démographique régulière (+0,6%). Avec 141 284 habitants, jamais les Haut-Alpins n'ont été aussi nombreux. Néanmoins, la migration interne de population en direction de l'agglomération ou des bourgs fragilise les équilibres territoriaux, tout comme la faible proportion de jeunes. Enfin, le taux de chômage meilleur dans les Hautes-Alpes qu'en Région (8,1% versus 9,8%) devrait être plus bas encore si les entreprises ne peinaient pas tant à recruter : bâtiment et travaux publics, services à la personne, agriculture, tourisme... Fin 2019, l'Agence et l'IFOP ont conduit une enquête d'opinion auprès des Français, des dirigeants d'entreprises et des autochtones, pour mieux apprécier la perception de l'attractivité des Hautes-Alpes.





- Dépenses d'investissement : **1,4 M€**
- Dépenses de fonctionnement : **2,3 M€**

- **20 000 m²** de panneaux et 5 GWh de production photovoltaïque aérodromes estimés grâce au projet « PV aérodromes 05 »
- **70** projets accompagnés depuis le début du contrat d'objectif OCRE
- **200** professionnels aux rencontres de la filière bois au Quattro à Gap
- **84 %** : le taux de réalisation des actions prévues du projet « Bois+ 05 » fin 2019

Un contrat d'objectif « production de chaleur renouvelable pertinent »

Par ce contrat, les maîtres d'ouvrages bénéficient d'une ingénierie apportée par le service et d'aides financières de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Après deux ans d'existence les résultats sont positifs notamment par la diversité des porteurs de projets accompagnés : sanctuaire de Notre-Dame-du-Laus, coopérative agricole, copropriété de logements de stations de skis...

Filière bois : un nouveau projet

En application du Code forestier, le Département doit réaliser un Schéma d'accès à la ressource forestière (SARF). Objectif : mettre à disposition des professionnels de la filière forêt-bois une application numérique leur permettant d'identifier les itinéraires pour accéder aux coupes de bois. Après une phase d'identification des zones forestières à enjeux réalisée avec l'Office national des forêts (ONF) et les gestionnaires de la forêt privée, le Département a confié au Centre régional de l'information géographique (CRIGE) le « tracé » de ces axes qui répertorie les contraintes de tonnages et de gabarits. L'enjeu sous-jacent est d'engager des échanges entre les gestionnaires de voiries dont le Département et les exploitants afin d'intégrer les problématiques de cheminement des grumiers à la planification des travaux d'entretien ou de rectifications de points noirs.

Compte R1 et énergie réservée

Jusque dans les années 2010 les autorisations d'exploiter des ouvrages hydroélectriques prévoyaient qu'une partie de l'énergie produite était attribuée au Département qui la rétrocédait à des entreprises afin qu'elles bénéficient de kilowattheures gratuits. Un dispositif similaire existe pour le barrage de Serre-Ponçon : le compte R1 qui correspond à une enveloppe budgétaire annuelle calculée sur la productivité du barrage, due par EDF au Département. Elle est utilisée pour financer des projets d'irrigations agricoles. En 2014, après d'âpres et longues négociations, EDF et le Département signaient deux conventions pour la monétisation de l'énergie réservée et une rétroactivité sur les sommes non perçues pour le R1. En 2019, les signataires a été nécessaire pour s'accorder sur les modalités et les montants non perçus depuis 2015. La recette moyenne annuelle est de l'ordre de 400 000 € pour l'énergie réservée et de 300 000 € pour le R1.



L'énergie et les collectivités

La sensibilité des collectivités aux enjeux et opportunités de la transition énergétique est de plus en plus prégnante. Cela se traduit par des sollicitations croissantes et diversifiées des adhérents d'IT05 auxquelles il convient de répondre avec un niveau d'expertise croissant. Les missions d'accompagnements qui s'appuyaient majoritairement sur de la compétence technique nécessitent désormais un bagage juridique incontournable pour assurer la réussite des projets et éviter à des collectivités d'en engager avec des perspectives de réalisations minimales. Ainsi des projets ont été abandonnés à la suite de l'élaboration d'un dossier d'aide à la décision comme par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques sur une ancienne décharge alors que tout laissait à penser que c'était une très belle idée.

Collaboration avec l'association Fibois-sud

Le Département des Hautes-Alpes et l'interprofession Fibois Sud PACA ont coorganisé, le 24 octobre 2019 au Quattro de Gap, une journée de rencontre des acteurs de la filière forêt-bois. Cette manifestation a rassemblé une quarantaine d'exposants et plus de 200 professionnels venus assister au bilan des « Assises du Bois » des Hautes-Alpes, au colloque sur la « réhabilitation des bâtiments avec des solutions bois » et participer aux échanges entre acteurs.



Le projet photovoltaïque aérodromes « décolle »

Initié en 2018, le projet dénommé « PV aérodromes 05 » est entré dans sa phase opérationnelle. Au-delà de la production d'énergie renouvelable par l'installation de panneaux photovoltaïques, il est aussi un outil d'aménagement des trois aérodromes départementaux. Avec le remplacement de certaines toitures vétustes et la construction d'ombrières pour voitures ou aéronefs, la construction de bâtiments neufs permettra d'accueillir de nouvelles entreprises. La principale innovation de ce dossier se situe dans le montage juridique avec la constitution d'une société de projet que le Département a créé avec deux partenaires privés et dans laquelle il détient une partie du capital et un pouvoir de décisions.



TERRITOIRES

EAU, RESSOURCES NATURELLES ET RISQUES

Ressources naturelles et risques

- Dépenses d'investissement : **690 000 €**
- Dépenses de fonctionnement : **700 000 €**

Eau

- Dépenses d'investissement : **2,2 M€**
- Dépenses de fonctionnement : **2 M€**

- **2,1 M€** d'aides du Département accordées à **57** opérations concernant l'alimentation en eau potable et l'assainissement
- **2,4 M€** d'aides de l'Agence de l'eau accordées à **44** opérations (alimentation en eau potable et assainissement) grâce à l'accord-cadre avec le Département
- **291 795 €** : contribution du Département aux différents syndicats mixtes œuvrant pour l'environnement tels que les parcs naturels régionaux
- **700 000 m³** prélevés par les pompes de Lazer pour sécuriser les usages des irrigants du Buëch aval lors de l'été 2019

Opération grands cols zoom sur le col de Vars

Après les aménagements réalisés sur le col Agnel, c'est au tour du col de Vars de bénéficier de l'attention du Département et de la commune de Vars. Forts d'une expérimentation conduite en 2017 et 2018, les deux collectivités ont souhaité engager la réflexion sur l'aménagement du point sommital de manière globale. Ainsi, en appui à la commune, le Département a porté une esquisse paysagère du projet nécessaire à son examen par les services de l'État, eu égard au classement du site, et première brique d'une opération de maîtrise d'œuvre portée par la commune. À la sortie, un projet audacieux qui va mettre en valeur l'esprit des lieux.



Esquisse du projet, juin 2019 (Paysage invention)

Un accord-cadre entre le Département et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse

2019 est la première année d'application du 11^e programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse (2019-2024). Les services Ressources naturelles et risques et Eau ont contribué à la rédaction et la signature d'un accord-cadre entre le Département des Hautes-Alpes et l'Agence de l'Eau, partenaire historique sur le petit cycle et le grand cycle de l'eau. Cet engagement vient valider la politique départementale sur les missions d'assistance technique, sur la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, suivi qualité, hydraulique agricole et gestion intégrée des cours d'eau.



La Clarée

Des paysages et des risques

Le Département est partenaire depuis plusieurs années de l'École nationale supérieure des paysages de Marseille-Versailles autour d'outils pédagogiques permettant d'ouvrir les champs des possibles grâce à une entrée paysages. L'atelier montagne 2019 installé dans le Queyras a mis le focus sur les interactions entre paysages et aléas naturels tels que le glissement du Pas de l'Ours. Une rencontre privilégiée hors contrainte du chantier qui a permis des échanges fructueux entre habitants, techniciens et étudiants.



Restitution Atelier montagne Ristolos octobre 2019

Des gammars pour suivre l'évolution de la qualité des cours d'eau

Le Département a expérimenté la mise en œuvre de bio-essais à l'aide de petits crustacés, les gammars, afin de mesurer les effets des micropolluants sur le vivant. À cet effet la société BIOMAE a développé un diagnostic des milieux aquatiques à l'issue de 10 années de recherche menées par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA). Grâce au processus de bioaccumulation, il est possible de détecter la présence de micropolluants et en mesurant l'impact sur le taux d'alimentation (suivi de l'activité enzymatique) des gammars, on peut diagnostiquer la toxicité des milieux présente sur le tronçon mesuré.



Station de mesure	Campagne	Niveau	Alimentation		Activité ACHE Neurotoxicité
			Toxicité générale	%	
Durance Amont	1	89			
	2	73			
Durance Aval	1	90			
	2	85			



Un été à Beynaves

En partenariat avec le Parc naturel régional des Baronnies provençales, le Département a organisé, pendant l'été 2019, des journées d'animations sur la forêt départementale de Beynaves, classée Espace naturel sensible. Ce site naturel regorge d'enjeux patrimoniaux et constitue une vraie destination nature au sud du département. L'objectif de ces journées était d'aborder trois thématiques fortes liées au site par le biais d'une approche sensible et ludique.



TERRITOIRES

BÂTIMENTS

- Dépenses d'investissement : **2,3 M€**
dont :
1,3 M€ en bâtiments
1 M€ en collèges
- Dépenses de fonctionnement : **1,1 M€**

- **114** sites départementaux, dont les collèges, soit environ **145 000 m²** de surfaces de bâtiments à gérer
- **50** marchés à procédure adaptée réalisés (MAPA) dont **16** MAPA gérés intégralement par le service
- **420** rapports de vérification réglementaire et de contrôle de maintenance



Une nouvelle demi-pension au collège de Veynes

La demi-pension du collège de Veynes a été réaménagée durant les vacances d'été 2019. Ce chantier conduit en maîtrise d'œuvre interne a permis :

- de réaménager complètement le local plonge en répondant aux recommandations de l'ergothérapeute et de créer des ouvertures extérieures permettant à cet espace de travail de bénéficier d'un éclairage naturel,
- de réaménager la ligne de self pour permettre la mise en place du tri sélectif par les élèves,
- d'améliorer l'aménagement et l'insonorisation du réfectoire.

L'opération financée à hauteur de 70% par l'État a été réalisée pour un coût total 253 000 €.

De nouveaux sanitaires au collège Mauzan

Les sanitaires du collège Mauzan ont fait l'objet d'une première tranche de travaux de réaménagement durant les vacances d'été 2019. L'opération conduite en maîtrise d'œuvre interne a permis :

- de remplacer une partie des « WC turcs » par des sanitaires classiques de type cuvettes suspendues,
- de reconstituer les cabines concernées par le remplacement des équipements portes, faïences et éclairages.

L'opération d'un coût total 70 000 € comprend les études, les travaux et les dépenses annexes.

L'accès à l'Hôtel du Département repensé

L'accès au garage de l'Hôtel du Département ainsi que l'alarme ont été modifiés. Les travaux conduits en collaboration avec la direction numérique, usages et moyens ont permis :

- de supprimer la borne de « badgeage » située au milieu de l'accès qui pénalisait fortement la manœuvre des véhicules de gabarit moyen et fort,
- de mettre à niveau et renforcer le système d'alarme anti-intrusion.

La commande d'ouverture de la porte du garage est désormais assurée par un système de lecture de badge à distance. Badges remplacés qui ont également permis la mise en place de la Gestion Automatisée du Temps de Travail.

L'opération a été réalisée pour un coût total études et travaux de 75 000 €.



La future Maison des solidarités de Gap-Cézanne

2019 c'est aussi...

Le Département intervient pour tous les aspects concernant le patrimoine immobilier dont il a la charge ; entretien gestion maintenance, nettoyage, fournitures des fluides et travaux de construction et rénovation. La direction des bâtiments est ainsi intervenue en 2019 sur les opérations suivantes :

- le suivi des chantiers de mise en accessibilité des collèges Mauzan à Gap et les Garcins à Briançon ;
- le remplacement de l'éclairage des gymnases des collèges les Garcins à Briançon et Simone Veil à La Bâtie-Neuve ;
- les réparations des installations techniques en toiture au collège de Tallard ;
- la rénovation des sanitaires du restaurant du Château de Montmaur ;
- la rénovation de la salle de lecture de la Bibliothèque Départementale ;
- l'aménagement de la mezzanine Ouest du hall de l'hôtel du Département ;
- la substitution d'énergie pour l'antenne technique de Laragne ;
- le lancement des procédures de désignation des équipes de maîtrise d'œuvre pour les opérations de rénovation des bâtiments du site de Patac et des Archives départementales.
- la passation d'une convention entre la Communauté de communes du Guillestrois Queyras et le Département confiant à ce dernier la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un pôle de service à la population comprenant : une maison pluriprofessionnelle de santé, la maison des services à la population et la maison des solidarités. Les études de programmation ont été réalisées dès l'approbation de la convention.



Restaurations au château de Montmaur

2019 a vu l'achèvement des travaux de restauration de l'escalier et du mur sud du château de Montmaur. Ces travaux contraints par la réglementation s'appliquant aux bâtiments classés se sont déroulés de mars à octobre. Ils ont permis :

- de conforter l'ensemble des soutènements aval,
- de reconstruire l'escalier Sud et sa terrasse en leur redonnant leur aspect initial,
- de raccorder les eaux usées du château au réseau d'assainissement,
- de restaurer le vase du jardin et l'escalier d'accès à la terrasse Est.

Le montant de l'opération s'élève à 752 000 €, dont 300 000 € financés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



FILIÈRE AIR ET AÉRODROMES

- Dépenses d'investissement : **483 000 €**
- Recette d'investissement : **200 000 €**
- Dépenses de fonctionnement : **1,1 M€**
- Recette de fonctionnement : **1,4 M€**

Des aérodromes plus accessibles au public...

En 2019, le Département a amélioré les conditions d'accueil et de pratiques sur ses aérodromes. Ainsi, il a engagé de nombreux travaux permettant aux usagers et visiteurs de pouvoir profiter pleinement des plateformes. À Gap-Tallard, un nouveau parking pour aéronefs a été créé en pied de tour de contrôle (la Vigie). Sur l'aérodrome d'Aspres-sur-Buëch, une bande d'accélération a été construite sur la piste 18/36 (Nord/Sud) permettant de faciliter le décollage des planeurs et ULM. Enfin, à Mont-Dauphin-Saint-Crépin, la requalification de l'ancien dépôt carburant permet d'observer les aéronefs depuis le nouveau parking en toute sécurité.



- **51 584** : mouvements aériens à Gap-Tallard
- **9 190** à Mont-Dauphin-Saint-Crépin
- **7 333** à Aspres-sur-Buëch
- **902 750** litres de carburant vendus à Gap-Tallard et Mont-Dauphin-Saint-Crépin

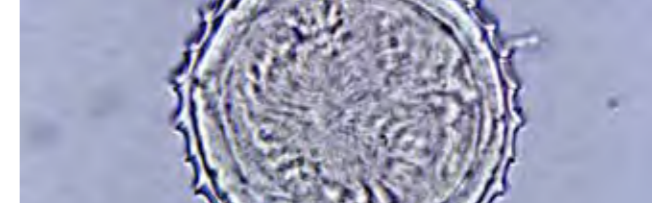
... et modernisés

Dans le cadre du plan d'actions initié par le Département en 2016, les travaux de pérennisation des ouvrages se sont poursuivis avec notamment :

- des travaux de dallage et réfection d'un hangar à Aspres-sur-Buëch ;
- à Gap-Tallard : travaux d'entretien de la piste revêtue et des taxiways, réfection de portes semi-automatiques sur des hangars hébergeant des entreprises de maintenance aéronautique ;
- le déplacement et l'installation d'un nouvel indicateur de vent pour l'aérodrome de Mont-Dauphin-Saint-Crépin.

2019 c'est aussi...

Suite au succès du meeting 2018 organisé à Gap-Tallard, le Département, en association avec l'association des usagers de l'aérodrome de Gap-Tallard (AGATHA), a préparé une nouvelle édition en 2020. Ce travail a débuté en septembre 2019 avec tous les services et parties prenantes pour une manifestation de grande ampleur afin d'accueillir dans les meilleures conditions un public nombreux et de présenter des exhibitions de qualité. La crise sanitaire a eu raison de cette édition qui aurait dû avoir lieu en mai 2020.



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL VÉTÉRINAIRE ET D'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

- Dépenses d'investissement : **25 235 €**
- Dépenses de fonctionnement : **1,4 M€**
- Recettes : **767 587 €**
- Dotation pour les missions de service public : **556 000 €**

- **65 427** analyses sérologiques officielles et **2901** dossiers de diagnostic vétérinaire (en augmentation après la prise de conscience liée à l'épisode de fièvre charbonneuse de 2018)
- **4197** dossiers en hygiène alimentaire représentant **31 572** analyses
- **834** dossiers d'hydrologie représentant 11 385 analyses
- **141 327** analyses laitières, dont **30 965** pour le paiement du lait à la qualité, et **110 362** pour les chambres d'agriculture de la Région Paca

Adoption de biotechnologies avancées

Le laboratoire a exploité les progrès scientifiques et techniques en mettant en place de nouvelles analyses. Par exemple, il peut diagnostiquer de façon plus approfondie les maladies respiratoires des animaux d'élevage. Il a également consacré l'année 2019 à déployer un service de collecte systématique des prélèvements pour le lait livré à la transformation, pour assurer le suivi exhaustif de la qualité du lait imposé par la réglementation au 1er janvier 2020.

2019 c'est aussi...

Dans le cadre de l'accréditation de son système de management de la qualité, reconnue par le COFRAC (Comité français d'accréditation), le laboratoire vétérinaire a poursuivi en 2019 ses actions pour maintenir son niveau de reconnaissance sur ses 8 programmes. Cela permet de maintenir les agréments ministériels attribués par les services de l'État pour la réalisation des analyses officielles, et de garantir à ses usagers un service à haut niveau de fiabilité.

Le laboratoire a fêté ses 50 ans

Créé en 1969 pour les besoins des services vétérinaires dans la lutte contre la brucellose, le LDVHA a, depuis, considérablement étoffé sa palette d'activité et est un service du Département que ses utilisateurs apprécient depuis un demi-siècle. Cet anniversaire a été célébré au cours d'une journée portes-ouvertes et de conférences animées par des intervenants français, italiens et espagnols.



Formation et enseignement

Le laboratoire a été sollicité pour communiquer sur son expertise dans divers domaines et assurer les formations professionnelles afférentes, comme l'hygiène alimentaire, la biosécurité (formation nationale relative à la Peste Porcine), ou encore l'expertise des dégâts de prédation (8 sessions nationales).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

- Dépenses de fonctionnement : **28 660 €**

- **13,9 km** linaires d'archives conservées
- **8,9 millions** de pages vues sur le site Internet
- **2006** scolaires accueillis
- **63,8 Go** de données dans le système d'archivage électronique

Mise en ligne des recensements de population jusqu'en 1936.

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, les listes nominatives des recensements de population des années 1921, 1926, 1931 et 1936 sont venues compléter le site Internet des Archives, avec 13 862 images supplémentaires. La collection initiale, déjà présente en ligne, traite des années 1817 à 1911 et constitue près de 44 000 images. Cette mise en ligne a été permise grâce à une évolution de la réglementation, à la fin de l'année 2018, permettant la publication des listes nominatives de recensement de plus de 75 ans.



Séances de paléographie en partenariat avec l'Association de généalogie des Hautes-Alpes

Dans le cadre des orientations du schéma départemental de la Culture, un nouveau partenariat a été conclu avec l'Association de généalogie des Hautes-Alpes pour l'organisation de séances de paléographie. Favoriser l'apprentissage de la paléographie, c'est-à-dire la lecture des écritures anciennes, est un moyen de rendre les chercheurs plus autonomes et de leur offrir de nouvelles possibilités de recherche. Un mercredi par mois, une quinzaine de participants se réunissent aux Archives à la découverte de textes anciens.

2019, c'est aussi...

Pour les Archives départementales, l'année 2019 aura principalement été marquée par la préparation active du transfert de deux kilomètres linaires d'archives vers le futur bâtiment des Archives départementales de l'Isère (prévu en fin d'année 2020) et par le lancement officiel de l'étude d'extension-réhabilitation du bâtiment actuel. Après avoir défini la méthodologie d'un chantier des collections et préparé 400 mètres linaires de documents en 2018, l'équipe des Archives départementales aura vérifié, dépoussiéré, conditionné, près de 1 000 mètres linaires supplémentaires en 2019. Le rythme envisagé pour le projet global (2018-2020) a été respecté malgré quelques aléas.

En parallèle, le choix d'un maître d'œuvre pour conduire les études d'extension-réhabilitation du bâtiment en juin 2019 et le lancement de ces études (courant août) ont été un moment clé dans le nouveau projet bâtimentaire des Archives départementales, aujourd'hui totalement saturées.



BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

- Dépenses de fonctionnement : **209 960 €**

- **92** bibliothèques
- **22 068** emprunteurs actifs
- **381 507** prêts dans les bibliothèques
- **210 759** documents

Progression spectaculaire de la fréquentation

Après cinq années de modernisation du réseau de lecture publique (construction/rénovation de près de dix bibliothèques et augmentation des moyens alloués à leur fonctionnement), le résultat sur la fréquentation des bibliothèques haut-alpines se fait sentir. Le nombre d'emprunteurs actifs sur le département a augmenté de 20 % en un an. Ce succès est le résultat de l'action, coordonnée avec l'État, de la Bibliothèque départementale dans le cadre de son 4^e plan de développement de la lecture publique.

Une offre de médiation numérique en itinérance dans les bibliothèques

Selon le baromètre du numérique 2018, 63 % des Français identifient la médiathèque comme le premier lieu ressource en matière de numérique. Forte de ce constat, la Bibliothèque départementale a souhaité renforcer ce positionnement en déployant 38 médiations dans les bibliothèques haut-alpines à destination des publics et des bibliothécaires. Proposées par nos médiateurs numériques ou des prestataires extérieurs (GSA05, Adhela, Ludambule et Le centre de ressources de Veynes), ces médiations ont porté sur des sujets divers comme la parentalité à l'heure du numérique.

Animer le territoire

Depuis 1979, la Bibliothèque départementale œuvre au développement de la lecture publique et apporte ainsi son appui à des collectivités qui ne bénéficieraient sans cet apport d'aucun service de la lecture, ou d'un service de moindre qualité.

La BD05 propose un large éventail de services pour le développement des bibliothèques. Elle constitue des collections de documents sur tous supports (livres, DVD, livres lus) et sur tous les sujets, destinées à être prêtées aux bibliothèques du département par l'intermédiaire des bibliobus, vidéobus et navettes. La BD05 professionnalise et accompagne près de 400 bibliothécaires du département grâce à un programme de formations et un accompagnement quotidien. La BD05 mutualise aussi des ressources pour son réseau, notamment en portant un Système Informatique de Gestion de bibliothèques (SIGB) pour les bibliothèques du territoire : 1 nouvelle informatisation en 2019 pour un total de 35 bibliothèques informatisées.

Trois nouvelles médiathèques dans les Hautes-Alpes

Trois nouvelles médiathèques ont été inaugurées en 2019 : La Bâtie-Neuve, Chorges et Briançon. Fruits d'une collaboration avec la bibliothèque départementale, ces trois équipements ont immédiatement rencontré le succès. La médiathèque de Chorges, par exemple, qui a ouvert début 2019, a vu son nombre d'inscrits passer de 374 à 958 et le nombre de prêts de 6 331 à 19 947. Ces nouvelles médiathèques constituent de véritables portes d'entrée vers la culture et confortent le positionnement des bibliothèques comme premier équipement culturel de proximité.



Les archives de la restauration des terrains de montagne à l'honneur

Les archives du service Restauration des terrains de montagne (RTM) ont suscité un intérêt particulier en 2019. La demande de réutilisation de plaques de verre numérisées par un laboratoire de l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA) a été l'occasion de nouer des liens de travail pour la constitution d'une base de données et d'un site Internet sur les risques environnementaux. Ces archives ont aussi été à l'honneur lors du colloque Histrator organisé par l'Office nationale des forêts en octobre 2019 : intervention dédiée, prêt de documents, prêt d'exposition.

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE RESSOURCES DES ARTS

- Dépenses de fonctionnement : **108 993 €** (hors subventions)
- Subventions : **952 283 €** (schéma départemental des enseignements artistiques, communes, associations)

- **20 000 €** d'investissement dédiés au parc instrumental et scénique
- **23 jours** de formation

Carnet de bord artistique

Le Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) permet, au-delà des aides financières, un travail pédagogique avec les écoles partenaires du SDEA. De nombreux groupes de travail sont mis en place. L'un d'entre eux a permis de mener une réflexion autour de l'évaluation. Cette dernière prend désormais la forme d'un contrôle continu enrichi d'une master class. Un carnet de bord artistique a été élaboré et diffusé à l'ensemble des écoles, il permet d'avoir une vision globale des apprentissages de l'élève et de ses différentes pratiques.

Opération avec les collègues

Depuis plusieurs années, le Cedra mène une action intitulée « 50 ans d'histoire de la musique en 50 minutes ». Elle est destinée aux collégiens. La plupart des établissements scolaires ont accueilli cette prestation. Il s'agit d'une action de découverte, de sensibilisation et de prévention auditive auprès des jeunes. En présence de musiciens de musiques actuelles, l'histoire de la musique amplifiée sert de socle pour faire passer un message : l'importance de protéger son audition des décibels trop élevés. Cette action connaît un vif succès.

Créer des passerelles entre culture et social

Depuis plusieurs années, le Cedra tisse des liens entre culture et social. Ce rapprochement se fait par le biais des formations en recherchant la transversalité entre les publics concernés afin d'acquiescer une culture commune. Certaines actions sont également menées dans les quartiers gapençais autour des arts plastiques en lien avec des intervenants et structures sociales. Ces ateliers ont pour objectifs de renforcer les liens entre les habitants, leur permettre une pratique artistique, sortir de leur quotidien.

2019 c'est aussi...

Les formations restent une action phare du Cedra et se développent chaque année un peu plus. Elles sont axées sur la pratique artistique, culture et social, l'enseignement, la technique (spectacle vivant, vidéo), le juridique et l'administratif dans le domaine culturel. Les intervenants sont des spécialistes de la thématique et proviennent de l'ensemble de la France afin d'apporter leur expertise et un regard nouveau auprès des partenaires haut-alpins. Le Cedra est de plus en plus présent sur le terrain et travaille désormais au plus près des acteurs culturels. L'accompagnement et les animations de réseaux portés par le service ainsi que leurs actions sont en fort développement. Il est aussi présent par le biais de permanences thématiques au coeur du territoire. Les partenariats existants sont consolidés et de nouveaux sont mis en place.



MUSÉE MUSÉUM DÉPARTEMENTAL

- Dépenses de fonctionnement : **185 000 €**

- **8 585** biens récolés en 2019 soit **33 099** items au total
- **17 772** visiteurs
- **2 600 m²** ouverts
- **9** agents

Un muséum tourné vers l'extérieur

Le Musée a encore consolidé en 2019 ses actions avec les partenaires de son réseau. Il a diversifié ses programmes dans et hors les murs. Il propose désormais une offre accrue pour les personnes en situation de handicap ou éloignées de la culture, des outils spécifiques en ligne, des visites, ateliers et médiations sur des thématiques choisies, un parcours en éducation artistique et culturelle sur tout le département. Il partage des dossiers pédagogiques ses collections, propose des formations, visites et ateliers personnalisés comprenant la conception d'outils et de maquettes pédagogiques dans le cadre d'un travail collégial.

2019, c'est aussi...

2600 m² ouverts gratuitement aux publics avec boutique, librairie, ateliers pédagogiques et deux parcours annuels d'expositions, renouvelés en mai et en novembre. La conservation préventive de ses réserves en céramique, archéologie et numismatique reste une priorité du Musée. Il a procédé en 2019 à l'accrochage d'ensembles significatifs, a maintenu des prêts et dépôts et a continué son travail de coproduction, de création, d'accueil de résidences...

Quelque 8 585 items ont été récolés sur les 33 099 que compte désormais le muséum : 3 herbiers, 969 en ethnographies alpine et extra européenne, 7026 en archéologie, 587 en céramique. Le Musée a poursuivi la migration de ses fichiers vers la solution professionnelle Flora Musée et son travail de récolement en open data. Le Musée collabore activement aux opérations du schéma culturel départemental, par exemple concernant la mise en réseau des calendriers de programmations avec les autres entités culturelles du Département.



Un véritable atout pour le territoire

Le musée muséum a multiplié les collaborations avec, notamment, l'Agence de développement des Hautes-Alpes, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et les partenaires du tourisme et de la communication. Il a obtenu une première étoile Michelin qui marque sa reconnaissance en tant qu'établissement touristique.



EDUCATION

- Dépenses d'investissement : **70 000 €** équipement matériel et mobilier des collèges
- Dépenses de fonctionnement : **2 318 000 €**

- **10** collèges dotés en équipement numérique (classes mobiles et tablettes) par le Département dans le cadre de la Loi Peillon
- **6 473** collégiens
- **5 230** demi-pensionnaires, soit 81 % des élèves
- **56 %** de l'approvisionnement en denrées alimentaires se fait avec des produits frais dont 24 % de produits locaux
- **6,5** tonnes de fruits distribués pendant la récréation dans les 14 collèges par des producteurs des Hautes-Alpes dans le cadre du dispositif « 1 fruit pour la récré »
- **1 115 €** : le « coût » annuel d'un élève de collège pour le Département, hors investissements et travaux dans les collèges

Lutte contre le gaspillage alimentaire et prévention des déchets

Depuis 2012, neuf collèges assurant un service de restauration sont équipés en bacs à compost. La campagne de sensibilisation des élèves de 6e au tri des déchets a lieu chaque rentrée scolaire. Des travaux de rénovation dans les secteurs « cuisine et plonge » ont été effectués, notamment à Serres et Veynes en 2019, afin de limiter la consommation de produits nettoyants et d'eau tout en améliorant les conditions de travail des agents. Cet objectif conduit le Département à former et accompagner ses agents et à moderniser le matériel.

Aide aux associations

Le Département développe depuis 2019 une action de prévention des risques de décrochage scolaire des collégiens. Cette politique volontariste s'inscrit dans le prolongement des priorités fixées par l'Éducation nationale. En accord avec la Direction départementale des services de l'Éducation nationale (DSDEN), le dispositif porté par la collectivité s'appuie sur l'expérience de l'Association « 4,3,2, A », qui intervient dans le nord du territoire. Le Département finance au total trois structures associatives ainsi que la mise en place du « dispositif relais ». Dans ce cadre, le montant des subventions s'élève à 52 600 €. L'évaluation annuelle confirme l'utilité de la complémentarité entre le Département et l'Éducation nationale dans ce domaine. 114 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

JEUNESSE

- Dépenses de fonctionnement : **341 500 €**

- **219 600 €** à destination des centres sociaux
- **60 500 €** en faveur des associations départementales œuvrant dans le domaine de la jeunesse
- **36 400 €** attribués aux Maisons de la jeunesse et de la culture (MJC)
- **14 000 €** à destination des chantiers de jeunes bénévoles

Culture en stock

Pour cette première édition, le Département a proposé des ateliers gratuits à tous les jeunes haut-alpins pour leur faire découvrir les pratiques culturelles actuelles. Organisé le 22 mai 2019 à l'Hôtel du Département, à Gap, il a réuni 350 jeunes qui ont pu s'exprimer en participant activement à des ateliers divers : hip-hop, DJ, graph, impro, cinéma, photo, chant pop rock, sciences... Pour terminer cette journée ils ont également pu profiter du concert gratuit donné par les lauréats du tremplin « ZIC O BAHUT ».

« Destination Refuges »

Soucieux de préserver le caractère volontariste de sa politique jeunesse, le Département a soutenu l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) dans le cadre de son action « Destination Refuges ». Destinée aux scolaires des Hautes-Alpes, elle permet à 700 enfants en classe de CE2, CM1 et CM2 de partir tous les ans en refuge pour y passer une nuit afin de découvrir la montagne et plus particulièrement leur territoire haut-alpin.



Culture en stock

Aide aux associations

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département a renouvelé en 2019 ses partenariats avec les centres sociaux du territoire, aussi bien au niveau intercommunal, communal, qu'associatif. Il apparaît indispensable au Département de soutenir ce type de structures au vu de leurs missions remplies au service des Haut-Alpins. Qu'il s'agisse du développement de l'animation sociale de proximité ou de l'implication des habitants dans leur cadre de vie, ces structures s'inscrivent dans le prolongement de l'action du Département en faveur de la jeunesse, du social, de la culture, du sport ou de l'éducation.

Une école du socle à Serres

Ce projet consiste à intégrer sur le site du collège les 150 élèves de l'école primaire (maternelle et élémentaire) afin de redynamiser le collège de Serres. La solution retenue, assez rare en France, est évoquée dans un amendement à la loi Blanquer, adopté par les députés en commission le 31 janvier 2018. Il s'agit de créer une cité mixte, sur le modèle de ce qui existe déjà pour les cités mixtes collèges-lycées, mais au niveau primaire-collège. L'année 2019 a permis de valider le programme architectural pour permettre de lancer le concours de maîtrise d'œuvre au premier trimestre 2020. Afin de réaliser cette opération relevant de deux maîtres d'ouvrages différents (commune et Département), une convention désigne le Département comme maître d'ouvrage unique.

SPORTS

GRANDS ÉVÉNEMENTS

- Dépenses de fonctionnement **207 500 €**

- **207 500 €** : soutien aux évènements sportifs d'envergure internationale et nationale



106^e édition du Tour de France : deux étapes dans les Hautes-Alpes

Les étapes du Tour de France 2019 ont encore mis en valeur les Hautes-Alpes, et notamment Gap et Embrun, respectivement ville d'arrivée et de départ lors de la dernière semaine de course dans les Alpes. Les coureurs sont arrivés dans le département des Hautes-Alpes le mercredi 24 juillet, à l'issue de la 17^e étape longue de 206 km. Ils sont repartis le lendemain, pour une 18^e étape de 207 km, via les cols de Vars, d'Isoard et du Galibier, soit trois ascensions à plus de 2 000 m d'altitude.



Participation à l'organisation du 87^e rallye Monte-Carlo

Pour la 6^e année consécutive, le rallye Monte-Carlo s'est installé dans les Hautes-Alpes en janvier 2019. Cette épreuve internationale très médiatique attire chaque année des dizaines de milliers de spectateurs. Les retombées économiques directes et indirectes de cet évènement représentent une formidable opportunité pour le territoire haut-alpin. Le Département était ainsi aux côtés de la Ville de Gap pour l'organisation de cet évènement à travers une convention de financement.

36^e édition de L'Embrunman

Cette 36^e édition s'est déroulée autour du 15 août 2019 et a proposé aux athlètes un parcours ultra spécifique dans chaque discipline au sein d'un cadre exceptionnel valorisant ainsi les paysages des Hautes-Alpes. Avec plus de 3 200 concurrents, représentant de nombreuses nationalités, 2 000 bénévoles et 30 000 spectateurs, le triathlon d'Embrun s'inscrit comme l'un des évènements phare des Hautes-Alpes au cours de la période estivale.

Les manifestations sportives : visibilité et mise en valeur du territoire

Le Département a consacré, dans le cadre de sa politique événementielle, 207 500 € pour les manifestations sportives. Véritables leviers au développement touristique, ces évènements sportifs ont des répercussions économiques sur l'ensemble des bassins touristiques des Hautes-Alpes. La couverture médiatique des grands évènements sportifs internationaux contribue à la notoriété et au rayonnement des Hautes-Alpes. Les évènements sportifs récurrents favorisent eux à la « fidélisation » des sportifs.



- Dépenses d'investissement : **330 000 €**
- Dépenses de fonctionnement : **1,2 M€**

SPORTS

- **219 600 €** à destination des centres sociaux
- **60 500 €** en faveur des associations départementales œuvrant dans le domaine de la jeunesse
- **36 400 €** attribués aux Maisons de la jeunesse et de la culture (MJC)
- **14 000 €** à destination des chantiers de jeunes bénévoles

Préserver et sécuriser les sites naturels

La majeure partie des sites de pratique du département sont des sites naturels et ils participent à son attractivité. Il est essentiel de poursuivre l'aide qu'apporte le Département aux acteurs responsables de la garde des falaises depuis le « déconventionnement » de la Fédération française de montagne escalade (FFME). Outre l'aide pour la sécurisation des sites, le Département participe aux audits pour identifier les travaux, les prioriser le plus amont possible. Des référents locaux maillent le département et tissent des liens avec les acteurs. Cela permet aussi une veille active des équipements. En 2019 les sites de Montdauphin, du Simoust, de la rue des Masques sur Guillestre ont ainsi bénéficié de ce dispositif.

Requalification du site de Boscodon-Morgon

Dans le cadre du projet PITEM MITO, c'est le site de Boscodon-Morgon qui fait l'objet d'actions de requalification. Afin de voir des réalisations concrètes, un voyage d'expériences a été organisé pour l'ensemble des partenaires du projet et pour la Commission départementale des espaces sites et itinéraires. En octobre, 23 participants sont partis pour le Val-de-Suze (Italie) à la découverte de sites tels que les ponts tibétains dans les gorges de San-Gervasio, le sentier thématique de la Maison du Parc de Gran-Bosco à Saltbertrand, le sentier à destination des personnes à mobilité réduite (PMR) de Grange-Della-Valle. Ce voyage a été conçu avec le Parc de Gran-Bosco et le consortium Forestale du Val-de-Suze.

Aide aux associations

Le Département poursuit son soutien au Comité départemental de randonnée pédestre dont le travail de fond contribue grandement à l'attractivité du site internet Alpesrando.net.

Maintien de la participation au fonctionnement du Comité départemental de tourisme équestre investi dans la structuration d'itinéraires de plusieurs jours dans le département.

Appui au sport de haut niveau

Le Département a consacré 497 500 € au développement de la pratique du sport de haut niveau en 2019. Il soutient 29 clubs amateurs évoluant à un niveau régional ou national, deux clubs de hockey professionnels, des comités départementaux (ski, parachutisme), ainsi que le Comité départemental olympique et sportif des Hautes-Alpes.

La collectivité soutient également 65 athlètes haut-alpins figurant sur les listes ministérielles de haut niveau. Ces aides apportées aux catégories sénior, espoir et relève sont indispensables pour nos athlètes devant faire face à d'importants frais afin de participer aux compétitions nationales et internationales.

Accès aux pratiques sportives des clubs locaux

109 900 € d'aides ont été attribuées à 116 clubs locaux pour favoriser l'accès au sport à tous les haut-alpins. Ces clubs sont le cœur du sport local au sein du maillage sportif territorial. La majorité des petits clubs locaux est représentée dans cette campagne.

Les comités sportifs départementaux

37 comités départementaux ont bénéficié de 161 600 € d'aides, nécessaires pour maintenir un niveau de formation élevé et garantir la mise en place des calendriers de rencontres sportives. Toutes les disciplines sont représentées.

Le Département soutient également le sport scolaire, au travers des aides apportées à l'Union nationale du sport scolaire pour le secondaire et à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré pour le primaire. Ainsi sont garanties des activités de qualité auprès de tous les élèves scolarisés du département, du CP à la Terminale.

NUMÉRIQUE, USAGES ET MOYENS

- Dépenses d'investissement : **2,1 M€**
- Dépenses de fonctionnement : **2 M€**

- **913 305** imprimés réalisés par la reprographie
- **5 445 666** : courriels échangés (reçus : 4 428 992 / envoyés : 1 016 674)
- **3 200** ordinateurs portables, dont 2 400 dans les collèges
- **1 700** tablettes, dont 1 600 dans les collèges
- **3 900** demandes d'intervention (hors collèges)
- **76** applications de gestion
- **13** serveurs physiques et 95 machines virtuelles auxquels s'ajoutent 35 serveurs et 10 machines virtuelles pour les collèges
- **245** téraoctets d'espace de stockage

Collèges connectés

La mise en place de l'infrastructure informatique cible post loi Peillon dans les collèges dits « connectés » s'est poursuivie avec l'intégration du collège de Saint-Bonnet. Cette architecture moderne permettra une meilleure gestion des ressources tout en intégrant l'évolution des usages pédagogiques.

L'expérimentation de l'environnement numérique de travail cible a été déployée en phase de test sur le collège de Fontreynne.

La montée en débit des liaisons des collèges progresse également avec notamment le raccordement en fibre optique des collèges François-Mitterrand de Veynes, Marie-Marvingt de Tallard et Mauzan de Gap.

Archivage électronique

La mise en œuvre du système d'archivage électronique (SAE) s'est poursuivie avec la mise en production des connecteurs pour l'ensemble des partenaires pilotes du projet. Une étude sur le dimensionnement et la sécurité de l'architecture du SAE a été menée dans la perspective de son évolution et de son ouverture à l'ensemble des collectivités du territoire.

Amélioration du réseau de téléphonie mobile

Le service numérique a poursuivi les actions engagées dans le cadre du « new deal » visant à résorber l'ensemble des zones de couvertures blanches ou grises en proposant l'étude de ces zones, puis une programmation dans le cadre des dotations annuelles pour la couverture ciblée. En 2019, 11 nouveaux sites ayant fait l'objet d'un arrêté ministériel ont été identifiés et devront être construits sous 24 mois à la charge des opérateurs. Avec les 9 sites programmés en 2018, ce sont donc 20 nouveaux sites qui seront construits dans les Hautes-Alpes.



Des agents 2.0

Les marchés de télécommunications, portés par le Département dans le cadre d'IT05, ont été renouvelés en fin d'année. La sélection des opérateurs et l'allotissement ont permis de souscrire à des offres qui couvrent les besoins actuels et futurs des collectivités adhérentes à IT05, tout en réalisant une économie significative, notamment sur la téléphonie mobile. Concernant le Département, l'économie réalisée a été réinvestie dans le renouvellement de tous les terminaux et une augmentation significative du parc de smartphones afin de répondre à l'évolution des missions et des usages des agents du Département.

2019, c'est aussi...

La direction assure un maintien en condition opérationnelle de l'architecture technique et du système d'information. Les principales actions ont été :

- l'extension de la couverture fonctionnelle du dispositif d'information géographique GéoMAS via de nouvelles applications (grand public, mobilité, AC-ANC...);
- le développement d'un agrégateur autour de Géotrek, l'application dédiée à la promotion des itinéraires de randonnées et des activités de plein air;
- l'élargissement du périmètre des demandes dématérialisées de subventions, avec l'ouverture de l'Extranet Progos aux collectivités du territoire;
- dans le domaine social, la migration vers une version majeure du système d'information social ainsi que le lancement de la dématérialisation des dossiers d'Allocation personnalisée d'autonomie;
- un outil de gestion automatisée du temps de travail des agents a été mis en place et testé pour une mise en production au 1er janvier 2020;
- la modernisation de l'application de gestion des rapports et des délibérations a été initialisée vers un nouvel outil.

En matière d'aménagement numérique, 42 projets de montées en débit ont été poursuivis et finalisés. Le dispositif « Appels à manifestation d'engagements locaux » a été confirmé par l'État et lancé avec SFR pour atteindre une couverture fibre optique à 100 % du territoire en 2023. Les premiers travaux sur l'adressage des communes ont été engagés.

En matière de développement des usages, plusieurs services dématérialisés ont été proposés : aide à l'éducation, prêt de matériel et formulaires de contacts via la solution de GRU. Le projet « Hautes-Alpes smart service » a été lancé pour mettre en relation avec des outils modernes les principaux opérateurs de services publics et les citoyens.



RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

- Dépenses de fonctionnement : **42,6 M€** dont masse salariale 40,6 M€ (95,3%)

- **945** agents dont 142 contractuels, 34 assistants familiaux, 34 saisonniers d'hiver et 135 déneigeurs volontaires
- **405** visites au titre de la surveillance médicale (324 visites assurées par le médecin du travail, 81 entretiens infirmiers)
- Formation : **409 363€** dont **201 260€** de cotisation CNFPT
- **13** réunions de dialogue social avec les représentants du personnel

Une nouvelle organisation du travail dans les services...

Depuis le 1er janvier 2019, une nouvelle organisation du travail est entrée en vigueur. Elle permet aux agents de mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle aux travers de 5 formules d'organisation du temps de travail : 68% des agents ont opté pour une organisation sur 4,5 jours par semaine, ou une alternance 4 et 5 jours. 17% pour une organisation sur 5 jours, 6% pour une organisation sur 4 jours et 9% pour une organisation par alternance 3jours/5jours. Les journées non travaillées sont choisies pour l'essentiel les mercredi (41%) et les vendredis (41%). Les organisations spécifiques (directions culturelles, LDVHA) ont également été clarifiées.

Parcours de qualification d'accès à l'emploi titulaire pour les agents de catégorie C

En 2019, le Département comptait 36 agents contractuels relevant de la catégorie C susceptibles de bénéficier d'une intégration directe dans la fonction publique territoriale, sans concours ni examen. Adoptée par la délibération n° 7657 du 12 juillet 2019, un parcours de professionnalisation a été mis en place comprenant une épreuve technique en lien avec les missions du cadre d'emplois et le métier exercé, le suivi d'un module de formation visant à l'acquisition d'un socle de connaissances en lien avec l'environnement territorial de la collectivité et la conduite d'un entretien de motivation. 18 agents ont ainsi été « stagiaires » au 1er avril 2020.

ZOOM sur l'action sociale et le CNAS

	Nombres de bénéficiaires	Montant
Participation mutuelle prévoyance	297	39 428,00 €
Titres restaurant	912	637 280,00 €
Cotisation CNAS		164 610€
Fonds de secours exceptionnel	8	10 000€
Arbre de Noel	423 enfants	24 423€
TOTAL		875 741€

Au cours de l'année 2019 la collectivité a également acté de sa participation à un appel d'offre porté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, afin d'envisager la mise en place d'un contrat collectif au titre de la prévoyance.

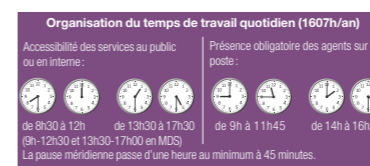
... complétée par la gestion automatisée du temps de travail

Cette nouvelle organisation a été complétée par la mise en place d'une gestion automatisée du temps de travail et, de fait, des horaires variables. Une conduite de projet associant les directions des Ressources humaines et du Numérique a permis de démarrer une phase de test avec des services pilotes dès le mois d'août. Un temps important a été consacré en fin d'année pour l'accompagnement des agents dans l'appropriation de la nouvelle application métier « CHRONOS ».

Modernisation de l'organisation du temps de travail

Cinq options pour organiser votre temps de travail

Chaque agent dispose de 5 semaines de congés annuels, des jours de congés complémentaires comptabilisés dans le temps de travail pour un total de 1607 heures de travail annuel. Cinq modalités d'organisation du temps de travail vous sont proposées.



Pour les agents à temps plein



La formation, axe fort de l'évolution des compétences

Mise en place d'un dispositif de bilan de carrière avec le GRETA, en complément du dispositif bilan de compétences (5 agents). Réactivation de la formation de 240 heures des assistants familiaux, Diplôme d'État des assistants familiaux avec le CNFPT (14 agents). Poursuite des parcours de formation métiers, notamment en direction des agents des collèges et des personnels de l'exploitation routière avec le DOEER. Mise en place de formations de sauveteur secouristes du travail (3 sessions organisées et 18 agents formés) en lien avec les mesures de prévention contenues dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Prévention : 50 000€ investis dans la prévention des risques chimique et électrique 50 000€ ont été alloués au service de Santé au travail pour l'acquisition de matériel spécifique identifié comme prioritaire dans le document unique d'évaluation des risques professionnels. Une mise à niveau des habilitations électriques par métier a été réalisée, suivie du renouvellement complet des dotations individuelles aux agents correspondant à l'habilitation détenue. Pour le risque chimique, des armoires de stockage des produits chimiques adaptées à chaque centre technique ont été achetées après une phase préalable d'état des lieux et d'actions de sensibilisation de terrain. Ces dotations ont été partielles et seront achevées au cours de l'année 2020.

RESSOURCES

FINANCES, BUDGET

- Dépenses d'investissement du Département : **66,1 M€**
- Dépenses de fonctionnement du Département : **162,6 M€**

- **97,01 %** : le taux d'exécution hors dette en fonctionnement
- **12,1 jours** : le délai de paiement moyen des prestataires et fournisseurs du Département

IT05 : un budget entièrement dématérialisé

IT 05 est le premier budget à être passé en dématérialisation complète : plus aucun document papier ne transite entre la paierie et le Département. Un travail de paramétrage, orchestré par le service Système d'information, la direction des Finances et le prestataire Coriolis a été nécessaire pour parvenir à ce résultat. Les factures sont transformées en « avis des sommes à payer » et déposées automatiquement après validation des titres par la paierie dans l'appli Chorus Pro.

Intégration des aérodromes au sein du budget principal

Le Département a réintégré les activités retracées au sein d'un budget annexé des trois aérodromes, au sein du budget principal. Cette opération s'est organisée en plusieurs étapes dont la dissolution des structures ad hoc de la régie ainsi que le transfert des contrats, de l'emprunt, des personnels et des biens. Toutefois, le Département se réserve la possibilité de faire évoluer à nouveau ce mode de gestion à l'avenir.

356 M€ inscrits au plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2020-2025

Le PPI a été actualisé lors des orientations budgétaires 2020 votées le 17 décembre 2019 et trace les engagements du Département à l'horizon 2025. L'élaboration de ce document est le fruit d'un dialogue de gestion entre les services opérationnels de la collectivité et s'inscrit dans les axes stratégiques du Département. La présence territoriale constitue la colonne vertébrale de ce plan qui s'articule autour de thématiques fortes : culture, social, route, environnement, bâtiment, éducation...

Dématérialisation des pièces justificatives des subventions

Les mutations de la fonction financière sont nombreuses et s'accroissent ces dernières années. Les évolutions réglementaires ont imposé la dématérialisation complète des pièces justificatives de la dépense et de la recette depuis le 1er janvier 2019. Or le Département ne l'avait pas encore réalisé pour l'ensemble de ses compétences. Un travail partenarial a été engagé avec l'éditeur MGDIS, le service Aménagement territorial, le service Systèmes d'information et la direction des Finances pour étendre l'action à l'ensemble des subventions versées par la collectivité. L'intégration complète de ces pièces existe désormais dans l'outil de gestion des subventions : dématérialisation du dépôt du dossier jusqu'au paiement, en passant par l'instruction, la délibération et l'engagement.

JURIDIQUE

- Dépenses de fonctionnement : **245 000 €**

- **176** dossiers de sinistres ont été ouverts, dont 94 en flotte automobile, **33** en responsabilité civile et **48** en dommages aux biens

Assurances : vers un renouvellement général

Dans la perspective du renouvellement général des contrats d'assurances en 2020, un recensement des biens et activités à assurer et une étude de sinistralité ont été menés afin de définir les besoins des marchés, établir les cahiers des charges et mettre à disposition des candidats les informations pour établir une offre.

Affaires juridiques : des procédures liées aux mineurs non accompagnés

Le contentieux de l'admission ou de la mise à l'abri des mineurs non accompagnés a perduré avec la même intensité qu'en 2018. Le Département a dû défendre quatre recours en référé dont deux référés liberté, procédures d'urgence jamais engagées jusqu'alors devant le tribunal administratif et qui permettent au juge de statuer sous 48 heures.

Vers un changement de statut des régies de remontées de mécaniques

Un travail préparatoire a été mené pour transformer les régies autonomes de remontées mécaniques des syndicats mixtes du Queyras et du Champsaur en régies personnalisées. Un mode opératoire et un planning ont été décidés.

- **3** affaires devant la Cour administrative d'appel
- **1** devant la Cour d'appel
- **12** devant le Tribunal Administratif
- **6** devant le tribunal des enfants
- **84** dossiers de mineurs non accompagnés

COMMUNICATION

- Site www.hautes-alpes.fr : **128 569 visites** (+ 10 % de fréquentation)
- Chaîne YouTube : **37 500 vues**, + **155 abonnés**

Campagne « on est là »

Le Département s'est doté en 2019 d'un nouveau principe de communication, articulé autour du slogan « on est là ». L'objectif est de montrer aux Haut-Alpins, par des exemples très concrets qui touchent à leur vie quotidienne, la proximité des services du Département. Les thèmes des grands événements sportifs, avec le Tour de France, de la culture et des routes ont inauguré cette nouvelle communication en juin, suivis à la rentrée par la restauration scolaire dans les collèges, l'insertion et l'accompagnement des arboriculteurs.



Un jeu pour mieux connaître la justice

En collaboration avec les Archives départementales, qui souhaitaient proposer un jeu de rôle aux collégiens, le service communication a créé tous les éléments visuels du jeu : cartes, fac simile de documents d'époque, règles du jeu... Le principe : recréer le procès d'un couple d'empoisonneurs ayant sévi dans le Champsaur il y a un siècle. Le verdict est laissé aux adolescents...

En 2019, le service communication a accompagné les services dans leurs différents projets web, d'édition ou publicitaires. Il a collaboré à étoffer les services proposés en ligne sur le site www.hautes-alpes.fr (demande de subventions des associations et désormais des communes, aides à l'éducation) en lien avec la direction du numérique notamment. À l'interne, il a fourni des supports de communication autour de la nouvelle organisation du travail et en préparation à Chronos, la solution de badgeage du Département, à l'aide de vidéos pédagogiques notamment. Il a fait la promotion d'événements inédits comme l'opération « culture en stock ».



ACCUEIL, COURRIER ET PROTOCOLE

- Dépenses d'investissement : **98 515 €**
- Dépenses de fonctionnement : **599 515 €**
(dont 50 % pour l'achat et l'entretien de la flotte de véhicules légers)



- **26 443** appels téléphoniques
- **19 547** visiteurs (dont 4 908 sur Saint-Louis)
- **37 660** courriers entrants
- **63 942** courriers affranchis (- 9 %)
- **53 636,61 €** dépensés en affranchissement (- 25 %)
- **1 102** demandes de fournitures traitées

Un service repensé et réaménagé

Le service Accueil, courrier et protocole a intégré la direction du Numérique en septembre 2019. Objectif : optimiser l'organisation fonctionnelle du pôle Ressources. Il a changé d'appellation pour devenir le service Relations extérieures et moyens généraux. Des travaux de normalisation du guichet d'accueil ont été réalisés à l'Hôtel du Département pour améliorer l'accessibilité et l'ergonomie de la banque d'accueil. Les mezzanines ont fait l'objet d'un réaménagement.

Un service tourné vers le numérique

Le développement de la documentation numérique s'est intensifié : 50 abonnements numériques, tous pôles confondus, ont été mis en place pour un coût total de 22 018,31 €. Le service continue à se moderniser pour suivre l'évolution des usages tournés vers le numérique mais reste vigilant sur le maintien d'un service public accessible à tous et répondant au mieux aux besoins des usagers.

ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS



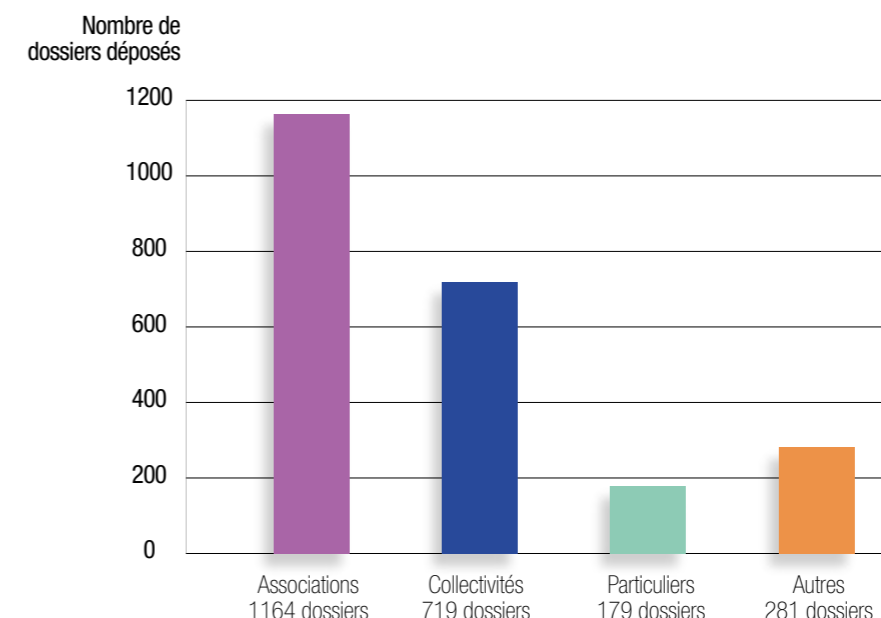
- **465** rapports ont été votés lors de **6** sessions du Conseil départemental et de la Commission permanente
- **1 812** arrêtés ont été publiés, ce qui représente une hausse de **3%** par rapport à 2018 et de **147%** par rapport à 2015

En vue du changement d'application gérant l'ensemble des rapports et délibérations de la collectivité, un travail a été entrepris, depuis l'automne, avec l'éditeur via des réunions physiques et Teams. L'objectif : mettre en place la nouvelle web-application afin que cette dernière soit opérationnelle lors de la séance de janvier 2020.

AIDE AUX TIERS

Opérations qui ont bénéficié d'une subvention

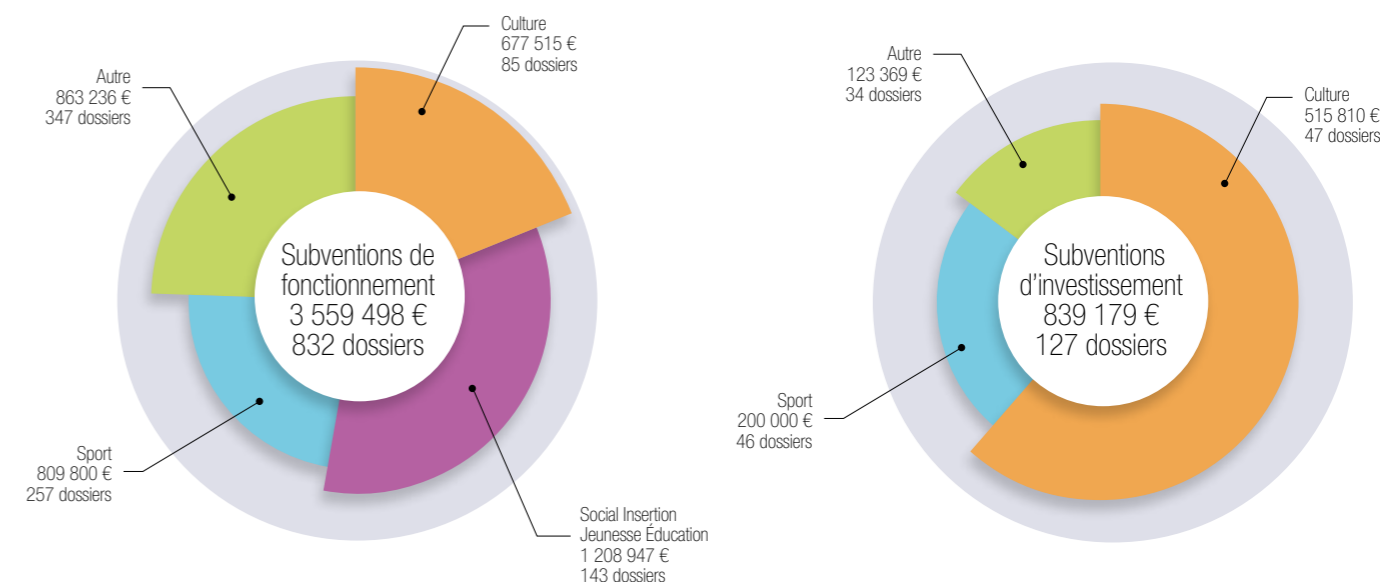
2343 dossiers déposés dont :



AIDE AUX TIERS

ASSOCIATIONS

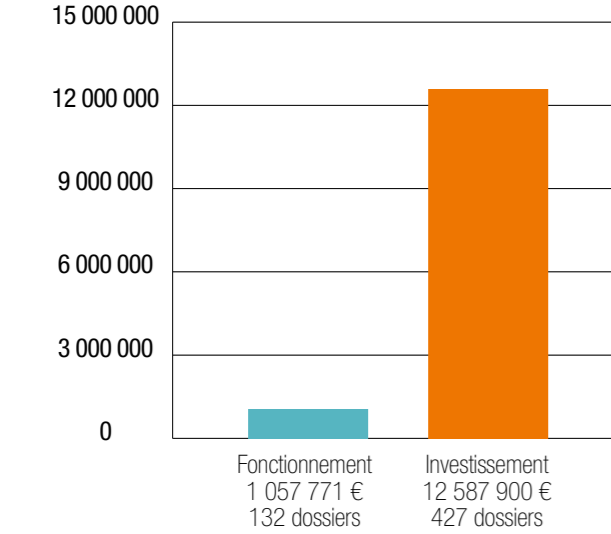
Détail des subventions (investissement et fonctionnement) accordées aux associations selon leur objet



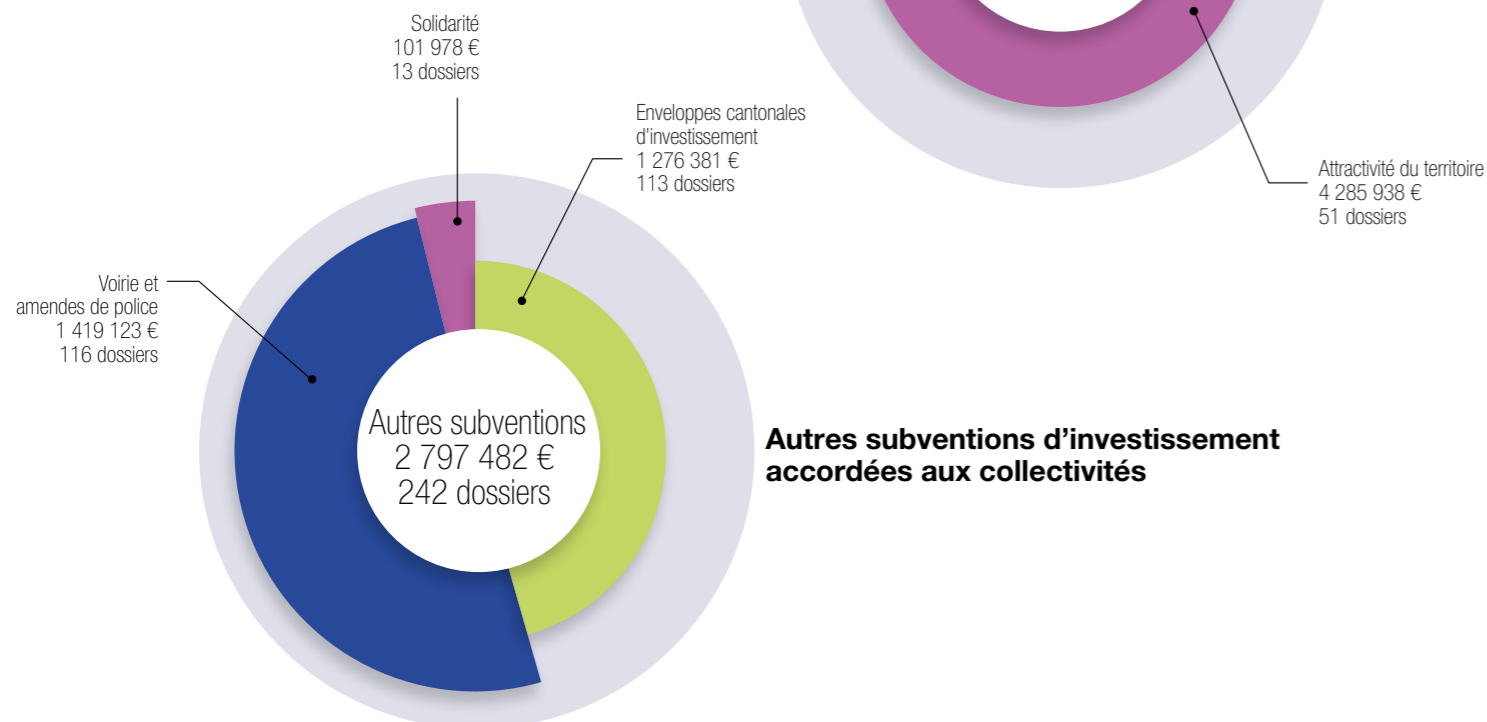
AIDE AUX TIERS

COLLECTIVITÉS

Détail des montants de subventions votés entre investissement et fonctionnement



Détail des subventions d'investissement accordées aux collectivités selon les 5 thématiques d'intervention du Département



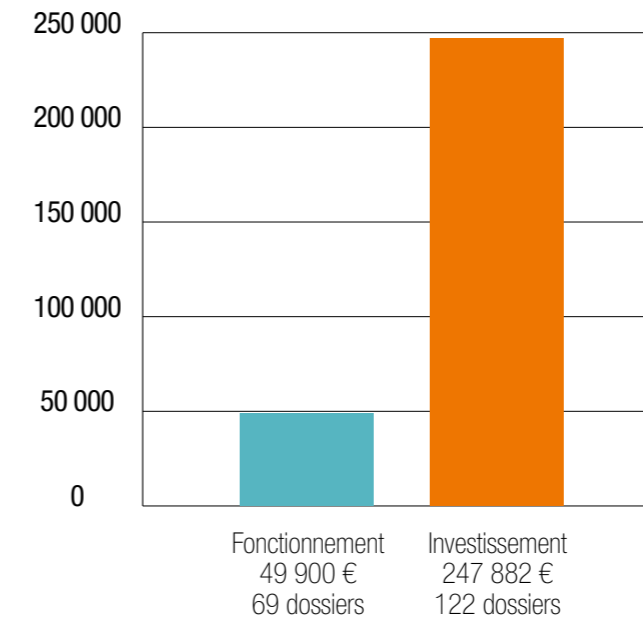
Autres subventions d'investissement accordées aux collectivités

Autres subventions
2 797 482 €
242 dossiers

AIDE AUX TIERS

PARTICULIERS

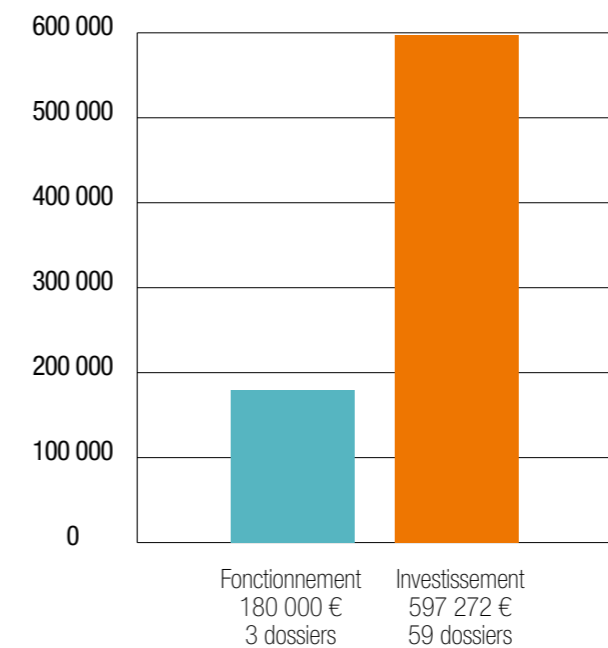
Détail des subventions (investissement et fonctionnement) accordées aux particuliers



AIDE AUX TIERS

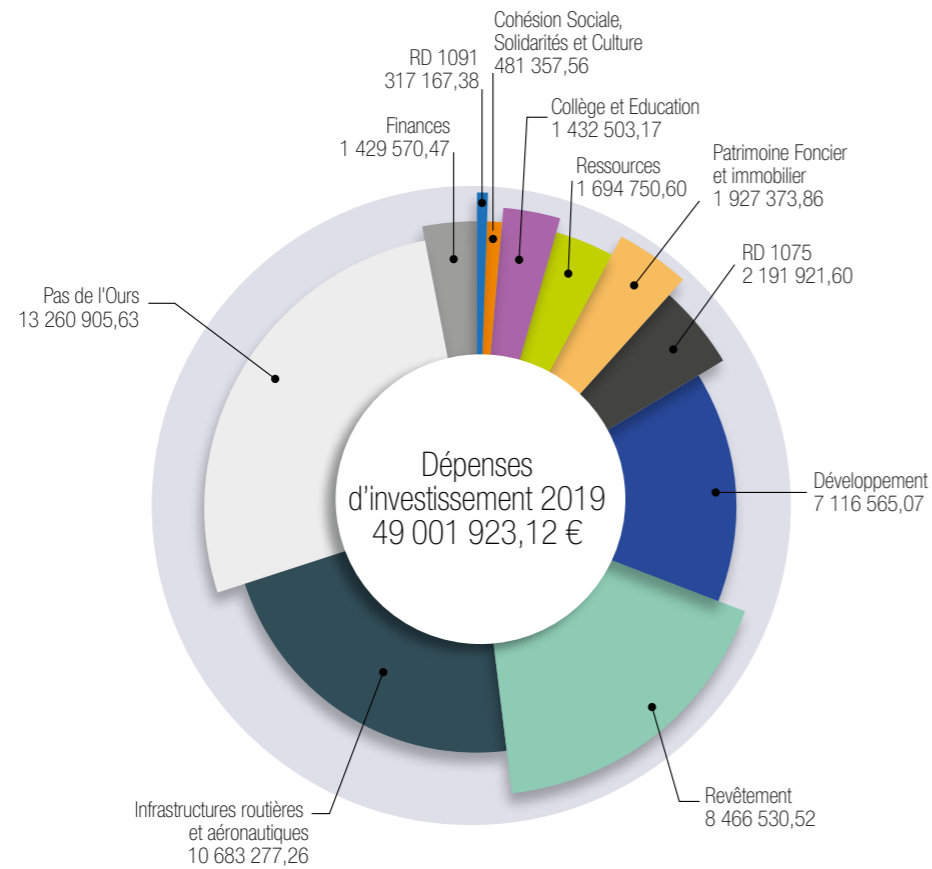
AUTRES (entreprises agricoles, forestières...)

Détail des subventions (investissement et fonctionnement) accordées



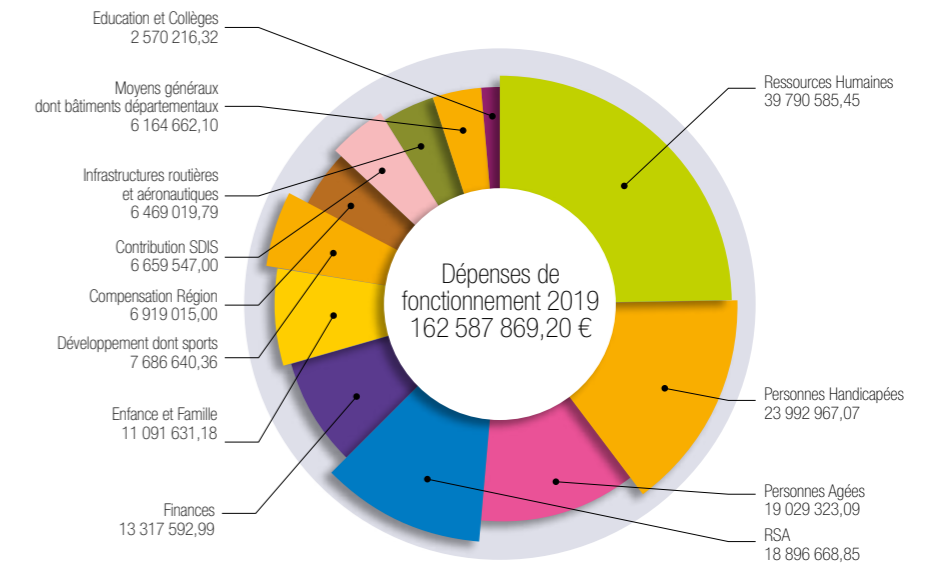
BILAN FINANCIER

Dépenses d'investissement 2019



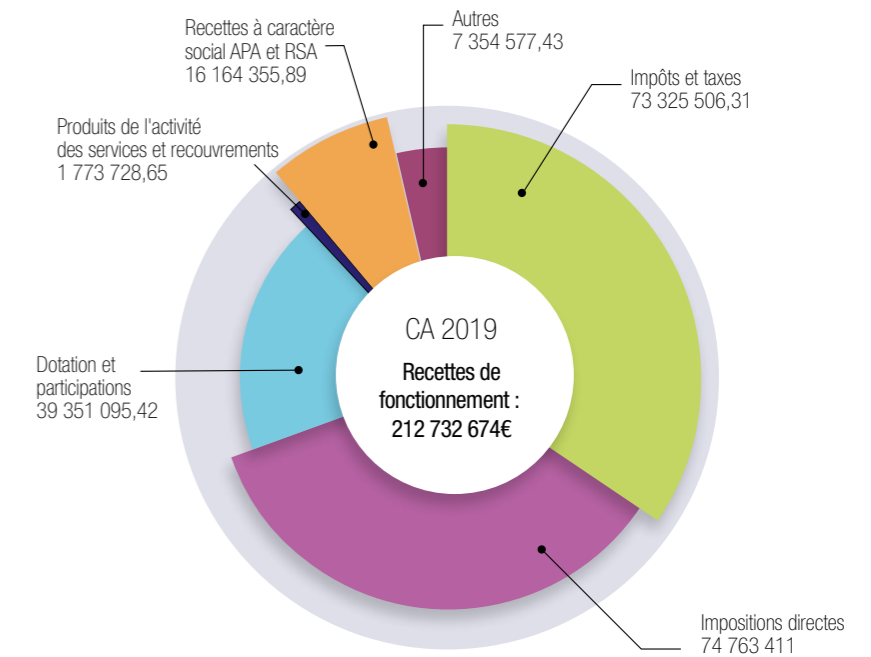
BILAN FINANCIER

Dépenses de fonctionnement en 2019



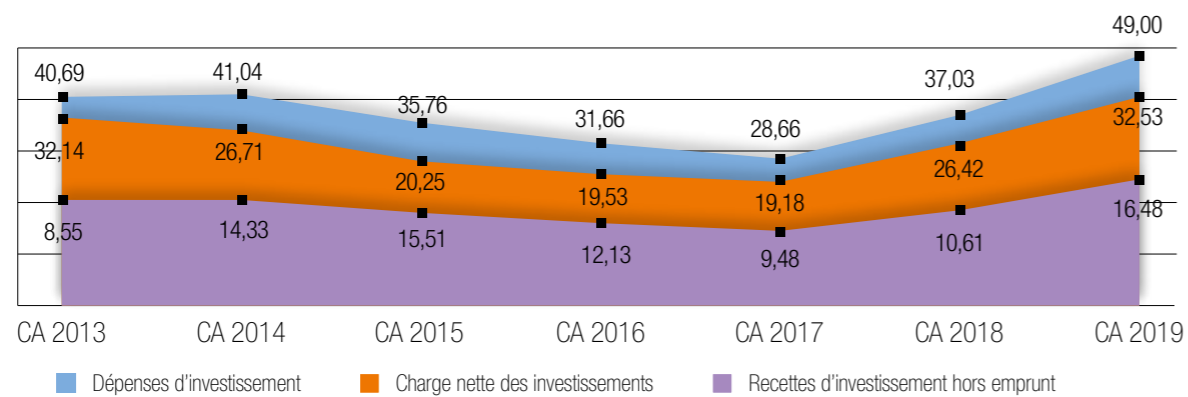
BILAN FINANCIER

Recettes de fonctionnement 2019

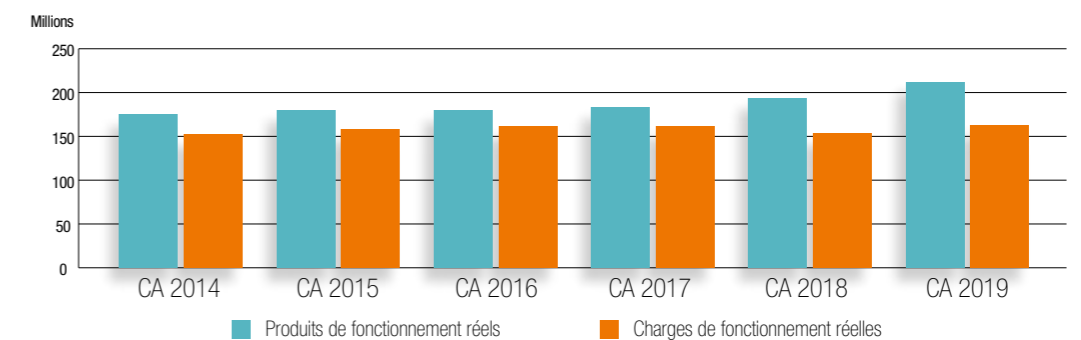


BILAN FINANCIER

Financement de l'investissement en millions d'euros (évolution depuis 2013)



Charges et produits de fonctionnement (évolution depuis 2014)



Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex

www.hautes-alpes.fr



#departement_des_hautes_alpes